

Novembre 2020

Analyse des comptes administratifs 2017 et 2018

Établissements et services accueillant des
personnes handicapées

Services accueillant des personnes âgées et des
personnes handicapées

Ce rapport annuel sur l'analyse des comptes administratifs 2017 et 2018 des établissements et services accueillant des personnes handicapées et des services accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées a été réalisé par le pôle Allocation budgétaire de la Direction des établissements et services médico-sociaux de la CNSA sous la coordination d'Olivier PAUL.
Consolidation et restitution des données statistiques : Marie-Hélène Toupin et Yamilé Zemirli.
Analyse et rédaction : Marie-Hélène Toupin et Yamilé Zemirli.

Sommaire

Introduction	5
<u>1</u> Méthode d'analyse	6
1. Recueil des données	6
2. Axes d'analyse.....	7
3. Limites de l'étude	9
4. Présentation générale de l'échantillon	9
<u>2</u> L'offre de service	21
1. Les capacités d'accueil	21
2. L'activité réalisée	22
3. Taux d'occupation.....	25
4. Taux de réalisation de l'activité	29
<u>3</u> Ressources humaines mises en œuvre	31
1. Structure du personnel en 2018.....	31
2. Taux d'encadrement	33
3. Coût salarial d'un ETP, hors crédits non reconductibles (CNR)	43

4	Coût net par place	49
5	Situation budgétaire	56
1.	Structure des dépenses par groupe sur la section d'exploitation	56
2.	Structure des charges relatives à la gestion courante	59
3.	Résultats et capacité d'autofinancement	62
4.	Identification des situations déficitaires	65
	Conclusion	66
	Annexe 1 – Indicateurs et formules de calcul	67
	Annexe 2 – Glossaire	74

Introduction

Le financement des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap constitue l'une des principales missions de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Elle y consacre plus de 21 milliards d'euros (environ 80 % de son budget).

Dans le cadre de sa mission d'analyse des coûts de fonctionnement des établissements et services médico-sociaux, la CNSA analyse tous les ans les données issues des comptes administratifs (CA) transmis par les établissements, les services accueillant des personnes en situation de handicap, les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).

Le rapport présente le résultat des différentes analyses réalisées.

Les indicateurs issus des comptes administratifs 2017 et 2018 sont présentés et s'articulent autour de trois axes d'analyse :

1. L'offre de service ;
2. Les ressources humaines ;
3. Les moyens financiers mis en œuvre.

Ces analyses sont utiles tant pour la conception et la mise en œuvre des politiques publiques d'organisation et de financement de l'offre médico-sociale que pour les acteurs locaux et les opérateurs qui souhaitent disposer de points de repère et pouvoir se comparer à des données nationales.

De plus, pour éviter la redondance de la saisie d'information, la CNSA a procédé à l'alimentation de l'axe « finances et budget » du tableau de bord de la performance 2019 dans le secteur médico-social à partir des comptes administratifs 2018 et des états réalisés des recettes et des dépenses (ERRD) 2018 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap.

C'est dans ce contexte de partage de l'information que s'inscrit ce nouveau rapport. Il propose une première exploitation sur deux années, 2017 et 2018, des données des CA et renforce et enrichit ainsi ces analyses par sa perspective pluriannuelle.

1 Méthode d'analyse

1. Recueil des données

1.1 La source

La CNSA met à disposition des établissements et services médico-sociaux (ESMS) l'application « ImportCA » pour la transmission dématérialisée des comptes administratifs.

1.2 Les données

Les données analysées dans le présent document sont issues des CA transmis aux agences régionales de santé (ARS) le 30 avril 2018 et 2019 (N+1 par rapport à l'exercice) et importés dans l'application ImportCA.

Il s'agit de données budgétaires complétées d'éléments de suivi d'activité.

À noter : Les analyses conduites dans ce rapport portent sur les seuls ESMS dont le CA a été correctement importé.

1.3 Corrections apportées aux données de base

Complétude de l'échantillon

La complétude des données est décisive pour réaliser l'analyse la plus représentative de la situation nationale. D'abord, un appariement des données des CA 2017 et 2018 a été réalisé avec :

- > les bases FINESS au 31 décembre 2017 et 2018 pour rectifier des données manquantes ou aberrantes. Nous avons par exemple retenu le nombre de places installées issu du FINESS lorsque la valeur saisie est manquante ;
- > les CA 2017 pour récupérer les données de l'exercice précédent lorsqu'elles n'ont pas été renseignées dans le cadre des CA 2018.

Ensuite, des règles d'exclusion ont été appliquées afin de limiter les incidences d'erreurs de saisie ou d'omissions lors du remplissage des fichiers sur le calcul des indicateurs : par exemple, les ESMS présentant un total d'équivalents temps pleins (ETP) nul ou négatif ont été exclus des taux d'encadrement du personnel. Pour définir ces règles, des contrôles de cohérence ont été réalisés sur les CA (voir le chapitre 2 « Qualité des données »), puis certains d'entre eux ont été sélectionnés comme critères d'exclusion selon leur pertinence et l'ampleur des anomalies détectées.

Nous avons également exclu de notre analyse 450 foyers d'accueil médicalisé-établissements d'accueil médicalisé (FAM-EAM) qui ont déposé l'ensemble de leur compte administratif (ressources assurance maladie et conseil départemental) dans deux types de cadre, principal et annexe. Nous avons ainsi analysé les FAM-EAM ayant alimenté dans un même compte administratif les comptes 731 – Produits à la charge de l'assurance maladie et 733 – Produits à la charge du département (hors établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD).

Correction des données « extrêmes »

Il est nécessaire de détecter les valeurs « très extrêmes » avant l'analyse des résultats, car elles détériorent la précision des estimations. La question des données « très extrêmes » se pose après détection et correction des valeurs « aberrantes ». Ces dernières peuvent s'expliquer :

- > par des erreurs de mesure (confusion des unités utilisées) : il s'agit en général d'aberrations constatées dans les valeurs saisies ;
- > par des atypies « conjoncturelles » : les saisies réalisées par les ESMS reflètent une réalité de l'année liée à des événements conjoncturels.

Dans un premier temps, nous avons analysé l'échantillon avec puis sans les observations « extrêmes ». Nous avons ensuite décidé que les observations extrêmes devaient être éliminées pour chaque indicateur, car elles avaient trop d'influence sur les résultats de l'analyse.

La présence d'ESMS atypiques a été analysée à l'aide de la méthode de la **moyenne tronquée** ou moyenne élaguée. Elle est calculée en supprimant un certain pourcentage de la distribution. L'étude s'établit sur une moyenne tronquée à 1 % (moyenne calculée sur un échantillon dans lequel le 1 % d'observations les plus basses – percentile 01¹ – et le 1 % d'observations les plus élevées – percentile 99² – sont supprimés).

Les moyennes calculées pour chaque indicateur sont des **moyennes pondérées** des effectifs.

2. Axes d'analyse

2.1 Thématiques abordées

Le présent rapport s'articule autour de quatre axes d'analyse sur les deux exercices budgétaires et comptables 2017 et 2018 :

- > l'activité ;
- > les ressources humaines mises en œuvre ;
- > le coût net à la place (hors crédits non reconductibles – CNR, recettes en atténuation et provisions) ;
- > une analyse d'une sélection de ratios budgétaires et comptables mettant en évidence :
 - des évolutions d'ensemble sur la situation financière des ESMS,
 - les liens entre cette situation et certaines données de caractérisation des établissements (statuts juridiques, capacité d'accueil, organisation mono ou multi-établissements...),
 - les structures identifiées comme étant en difficulté.

Pour chaque ratio, une analyse descriptive nationale est proposée avec la moyenne³, la médiane⁴, le premier et le neuvième décile⁵.

Les résultats pour les catégories dont le nombre de structures est inférieur ou égal à 10 ne sont pas statistiquement représentatifs.

¹ Les percentiles ou centiles sont les valeurs qui partagent la population étudiée en cent parties égales. Le percentile P01 sépare le 1 % inférieur des données.

² Le percentile P99 sépare les 99 % inférieurs des données.

³ Il s'agit d'un taux moyen et non d'une moyenne de taux : si le taux correspond au rapport de deux caractères V (numérateur) = P*X et P (dénominateur), le taux moyen est égal [V Total/P Total], et il correspond à la moyenne pondérée $[\sum P_i * X_i / \sum P_i]$.

⁴ Représente la valeur centrale qui sépare en deux parties égales notre échantillon.

⁵ Le premier décile est la valeur au-dessous de laquelle se situent 10 % de la population, et le neuvième décile est la valeur au-dessous de laquelle se situent 90 % de la population.

2.2 Variables qualitatives

Cette étude propose, pour chaque indicateur ou ratio, une analyse descriptive nationale en fonction de plusieurs variables, sélectionnées selon leur pertinence, de notre point de vue, pour éclairer les différences observées entre établissements :

- > structuration de l'ESMS (variable importée du tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social) : ESMS autonome ou ESMS rattaché à un organisme gestionnaire (OG) ;
- > statut juridique du gestionnaire : public rattaché à un établissement public de santé (EPS), public centre communal d'action sociale (CCAS)⁶, public autonome, privé non lucratif, privé commercial ;
- > année d'ouverture, répartie entre cinq classes : ESMS ouvert avant 1971, ESMS ouvert entre 1971 et 1980, ESMS ouvert entre 1981 et 1990, ESMS ouvert entre 1991 et 2000, ESMS ouvert après 2000 ;
- > taille de l'établissement en nombre de places installées (classification par quantile pour chaque catégorie d'ESMS) ;
- > statut de la commune, réparti entre quatre classes :
 - rural,
 - ville isolée,
 - banlieue,
 - ville-centre ;
- > modalité d'accueil internat : avec places d'internat ou sans places d'internat ;
- > déficience pour laquelle la structure est autorisée : cette variable qualitative est extraite du répertoire FINESS à partir des clientèles accueillies selon le handicap :
 - déficience intellectuelle,
 - handicap psychique (sans troubles du caractère et du comportement),
 - déficience motrice,
 - déficience sensorielle,
 - polyhandicap,
 - troubles du spectre de l'autisme (TSA),
 - cérébrolésés,
 - troubles du caractère et du comportement,
 - handicap cognitif spécifique,
 - épilepsie,
 - psychopathologie,
 - tous types de déficiences des personnes handicapées (PH),
 - autres.

⁶ EHPAD gérés en budgets annexes d'un CCAS, d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ou d'une collectivité territoriale.

3. Limites de l'étude

Les indicateurs sélectionnés permettent d'objectiver la situation des établissements et services médico-sociaux tant en termes de coûts à la place que de ressources humaines et d'activité.

Un échantillon est dit représentatif lorsqu'il est le modèle réduit de la population totale, reproduisant le plus fidèlement possible sa structure (cas d'un échantillon obtenu par sondage aléatoire).

Ici, l'échantillon est constitué de manière non aléatoire ; les analyses réalisées dans ce rapport ne sont donc pas une photographie de la réalité, c'est-à-dire de la population totale.

4. Présentation générale de l'échantillon

Les éléments de synthèse portent ainsi sur les comptes administratifs de 6 248 établissements et services médico-sociaux en 2017 et en 2018. L'échantillon est composé de 1 137 services répondant aux besoins d'une population mixte, personnes handicapées et personnes âgées (SSIAD ou SPASAD), et de 5 111 établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées (dont 2 808 structures prenant en charge des enfants handicapés et 2 303 ESMS, des adultes handicapés).

37 % des structures pour enfants handicapés de notre panel sont des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), 27 % des instituts médico-éducatifs (IME), 9 % des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), 7 % des centres médico-psychopédagogiques (CMPP) et 6 % des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP).

Les établissements pour enfants handicapés les moins nombreux dans notre échantillon sont ceux qui sont spécialisés dans la prise en charge des enfants polyhandicapés (4 %), des déficients moteurs (3 %), des déficients auditifs (2 %), des déficients visuels (1 %) et des établissements pour enfants expérimentaux (2 %).

34 % des structures pour adultes handicapés de notre panel sont des établissements et services d'aide par le travail (ESAT), 28 % des établissements d'accueil médicalisés ou ex-foyers d'accueil médicalisés (EAM et ex-FAM), 22 % des maisons d'accueil spécialisées (MAS) et 11 % sont des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

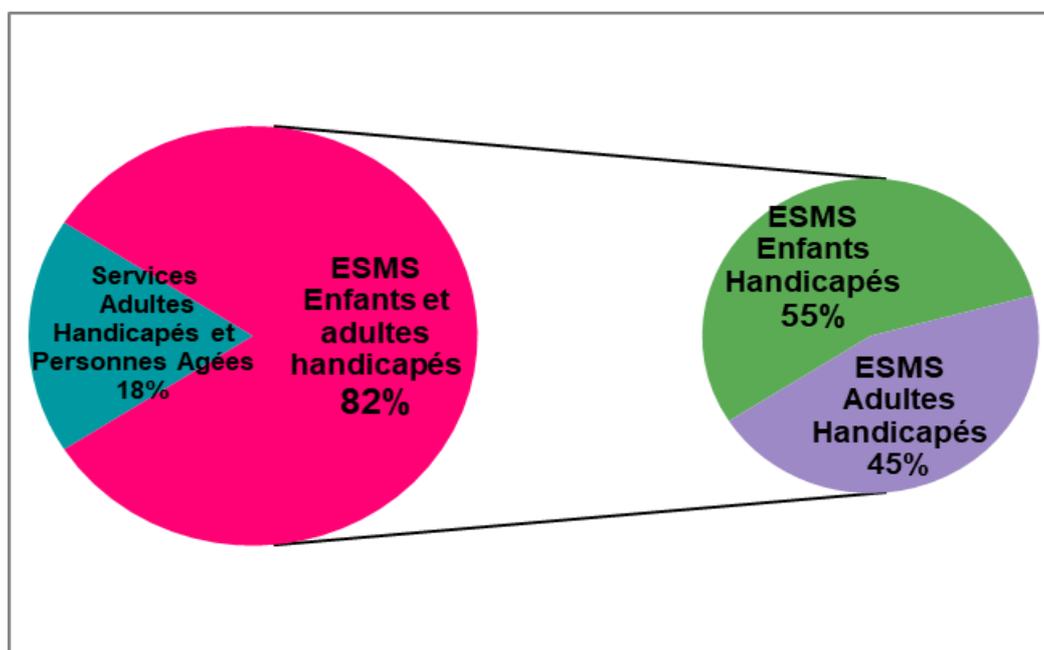
Les établissements pour adultes handicapés les moins nombreux, en dessous de 1 % dans notre échantillon, sont les centres de préorientation des handicapés (CPO), les centres de rééducation professionnelle (CRP), les centres ressources (CR) et les unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation socioprofessionnelle (UEROS).

Structure du panel par catégorie d'établissements et de services

Catégorie	Nombre d'ESMS FINESS 31/12/2018	Nombre d'ESMS CA 2018	Taux d'exhaustivité en nombre d'ESMS	Nombre de places installées FINESS au 31/12/2018	Nombre de places installées CA 2018	Taux d'exhaustivité en nombre de places installées
Enfants handicapés – Établissements						
IME	1 283	758	59 %	69 163	43 796	63 %
ITEP	448	252	56 %	15 561	9 895	64 %
EEAP	195	116	59 %	5 654	3 562	63 %
IEM	141	89	63 %	7 051	5 077	72 %
IDV	29	20	69 %	1 501	975	65 %
IDA	71	44	62 %	4 513	3 090	68 %
IESPESA	18	8	44 %	930	354	38 %
CAFS	63	30	48 %	1 143	581	51 %
EEEH	106	52	49 %	1 322	821	62 %
EATEH	24	16	67%	281	190	68%
JES	8	5	63%	165	125	76%
Enfants handicapés – Services						
SESSAD	1 790	1 047	58 %	54 462	33 948	62 %
CMPP	470	198	42 %	–	–	–
CAMSP	338	167	49 %	–	–	–
BAPU	17	6	35 %	–	–	–
Adultes handicapés – Établissements						
CPO	43	23	53 %	825	510	62 %
ESAT	1 488	805	54 %	118 360	68 591	58 %
CRP	82	51	62 %	9 595	5 851	61 %
MAS	707	437	62 %	29 318	18 762	64 %
EEAH	142	41	29%	2 962	1 112	38%
EATAH	63	11	17 %	761	104	14 %
FAM-EAM	1 009	632	63 %	29 751	18 507	62 %
CR	45	16	36 %	–	–	–
UEROS	31	21	68 %	–	–	–
Adultes handicapés – Services						
SAMSAH	428	266	62 %	10 585	6 917	65 %
Adultes handicapés et personnes âgées – Services						
SPASAD	185	61	33 %	13 224	7 622	58 %
SSIAD	1 994	1 076	54 %	119 240	72 905	61 %
Total France + DOM	11 218	6 248	56 %	524 346	303 295	58 %

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées.

Structure du panel des établissements et services par public (en nombre d'ESMS)



Structure du panel par type de structure et par public (en nombre d'ESMS)

Structure du panel par type de structure	Nombre d'ESMS	Pourcentage d'ESMS
Établissements	3 427	55 %
Adultes handicapés	2 037	59 %
Enfants handicapés	1 390	41 %
Services	2 821	45 %
Adultes handicapés et personnes âgées	1 137	40 %
Adultes handicapés	266	9 %
Enfants handicapés	1 418	51 %
Total échantillon	6 248	100 %

➤ Structure du panel par public et par type de structure (en nombre d'ESMS)

Compte tenu de la montée en charge des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et des états réalisés des recettes et des dépenses (ERRD) entre les campagnes 2016 et 2018, l'échantillon analysé des CA 2018 est moins important qu'en 2016 (76 % des ESMS pour personnes handicapées en 2016, contre 56 % en 2018).

Néanmoins, la stabilité globale de la représentation de chaque type d'ESMS au sein du panel considéré tend à renforcer la portée des constats analysés.

À titre de comparaison, la population de référence (FINESS au 31 décembre 2018) comptabilise 2 179 SSIAD et SPASAD (19 %) et 9 039 ESMS (81 %) accueillant des personnes handicapées (dont 5 001 structures prenant en charge des enfants handicapés – soit 55 % – et 4 038 ESMS, des adultes handicapés – soit 45 %).

Structure du panel selon que l'ESMS est autonome ou rattaché à un organisme gestionnaire (OG)

Structure du panel	Nombre d'ESMS autonomes	Pourcentage d'ESMS autonomes	Nombre d'ESMS rattachés à un OG	Pourcentage d'ESMS rattachés à un OG
Enfants handicapés	73	19 %	2 608	46 %
dont Établissements	19	5 %	1 256	22 %
dont Services	54	14 %	1 352	24 %
Adultes handicapés	60	16 %	2 125	38 %
dont Établissements	54	14 %	1 865	33 %
dont Services	6	2 %	260	5 %
Adultes handicapés et personnes âgées – Services	254	66 %	880	16 %
Total échantillon	387	100 %	5 613	100 %

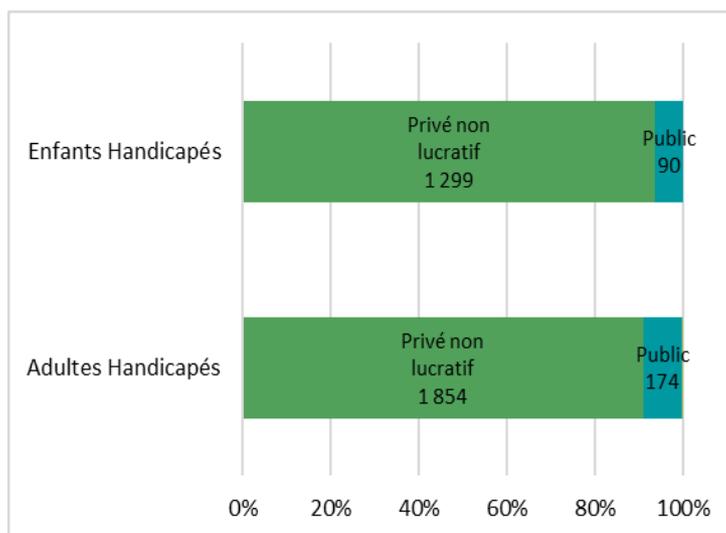
▾ Structure du panel selon que l'ESMS est autonome ou rattaché à un OG

Le nombre d'ESMS rattachés à un organisme gestionnaire est majoritaire par rapport au nombre d'ESMS autonomes (respectivement 5 613 et 387 établissements et services). Parmi les 5 613 structures, 46 % accueillent des enfants handicapés, 38 % accueillent des adultes handicapés et 16 % sont des services accueillant des adultes handicapés et des personnes âgées.

Pour ce qui concerne les établissements et services autonomes, les services accompagnant des personnes handicapées et des personnes âgées sont plus nombreux (66 %).

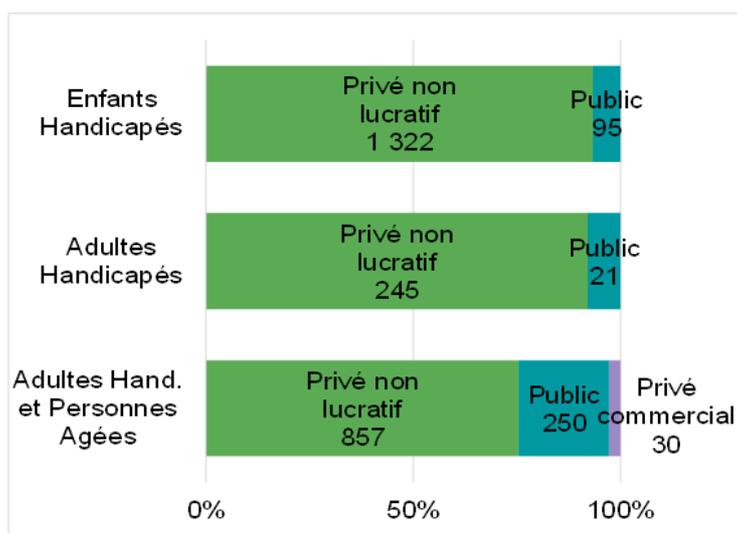
Structure du panel par statut juridique

Statut juridique – Établissement



Parmi les établissements accueillant des adultes handicapés, 9 structures relèvent du statut privé commercial (0,4 %).

Statut juridique – Service



➤ Structure du panel par statut juridique

Les établissements privés non lucratifs sont majoritaires, représentant près de 90 % de notre échantillon (dont 1 299 structures pour enfants et 1 854 pour adultes). Les 10 % restants sont des établissements publics.

Structure du panel par statut de la commune

Statut de la commune	Rural (nb* ESMS)	Rural (%)	Ville isolée (nb ESMS)	Ville isolée (%)	Banlieue (nb ESMS)	Banlieue (%)	Ville-centre (nb ESMS)	Ville-centre (%)
Enfants handicapés	241	9 %	259	9 %	920	33 %	1 384	49 %
dont Établissements	188	14 %	151	11 %	502	36 %	546	39 %
dont Services	53	4 %	108	8 %	418	29 %	838	59 %
Adultes handicapés	408	18 %	250	11 %	800	35 %	837	36 %
dont Établissements	397	20 %	233	11 %	736	36 %	663	33 %
dont Services	11	4 %	17	6 %	64	24 %	174	65 %
Adultes handicapés et personnes âgées – dont Services	212	19 %	154	14 %	299	26 %	471	41 %
Total échantillon	861	14 %	663	11 %	2 019	32 %	2 692	43 %

*nb : nombre.

Structure du panel par statut de la commune

Les établissements et services de notre échantillon sont majoritairement situés dans des villes-centres. Ils représentent 2 692 structures, soit 43 % de notre échantillon (dont 1 384 structures pour enfants et 837 pour adultes). 32 % sont situés en banlieue, 14 % en milieu rural et 11 % dans des villes isolées.

Structure du panel par année d'ouverture

Année d'ouverture	Avant 1971 (nb ESMS)	Avant 1971 (%)	1971-1980 (nb ESMS)	1971-1980 (%)	1981-1990 (nb ESMS)	1981-1990 (%)	1991-2000 (nb ESMS)	1991-2000 (%)	Après 2000 (nb ESMS)	Après 2000 (%)
Enfants handicapés	721	26 %	432	15 %	249	9 %	563	20 %	843	30 %
dont Établissements	620	45 %	263	19 %	78	6 %	168	12 %	261	19 %
dont Services	101	7 %	169	12 %	171	12 %	395	28 %	582	41 %
Adultes handicapés	137	6 %	274	12 %	363	16 %	400	17 %	1 129	49 %
dont Établissements	137	7 %	274	13 %	362	18 %	398	20 %	866	43 %
dont Services	–	0 %	–	0 %	1	0 %	2	1 %	263	99 %
Adultes handicapés et personnes âgées – Service	7	1 %	39	3 %	555	49 %	252	22 %	284	25 %
Total échantillon	865	14 %	745	12 %	1 167	19 %	1 215	19 %	2 256	36 %

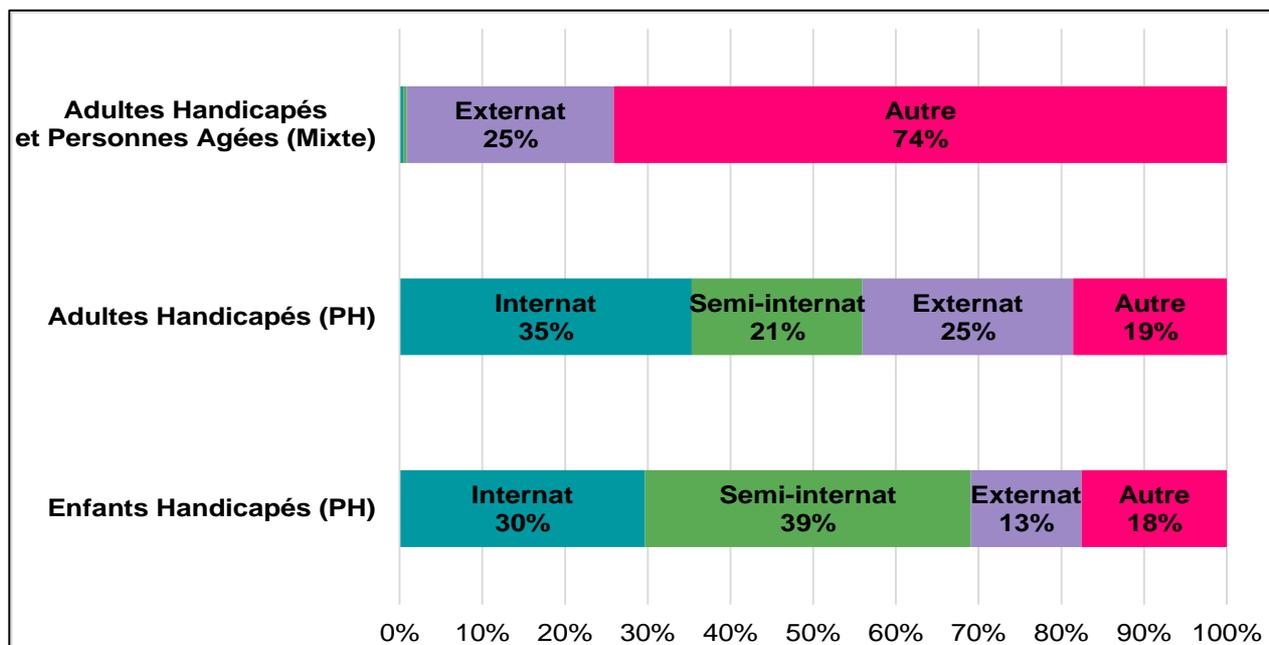
Structure du panel par année d'ouverture

36 % des établissements et services de notre échantillon ont ouvert après l'an 2000 tandis que 14 % ont ouvert avant 1971.

La plupart des services pour adultes handicapés sont plus récents et ont ouvert après 2000 (99 %) ; c'est le cas de 41 % des services pour enfants handicapés.

Par ailleurs, concernant les établissements de notre échantillon, ceux accueillant des adultes sont plus récents que ceux accueillant des enfants. En effet, 45 % des structures pour enfants handicapés ont ouvert avant 1971 contre seulement 7 % des structures pour adultes. *A contrario*, les proportions des ouvertures après l'an 2000 représentent 43 % de structures pour adultes et 19 % de structures pour enfants.

Structure du panel par modalité d'accueil (en nombre d'ESMS)



Structure du panel par modalité d'accueil

Il s'agit de présenter le panel au regard des journées/séances réalisées par modalité d'accueil.

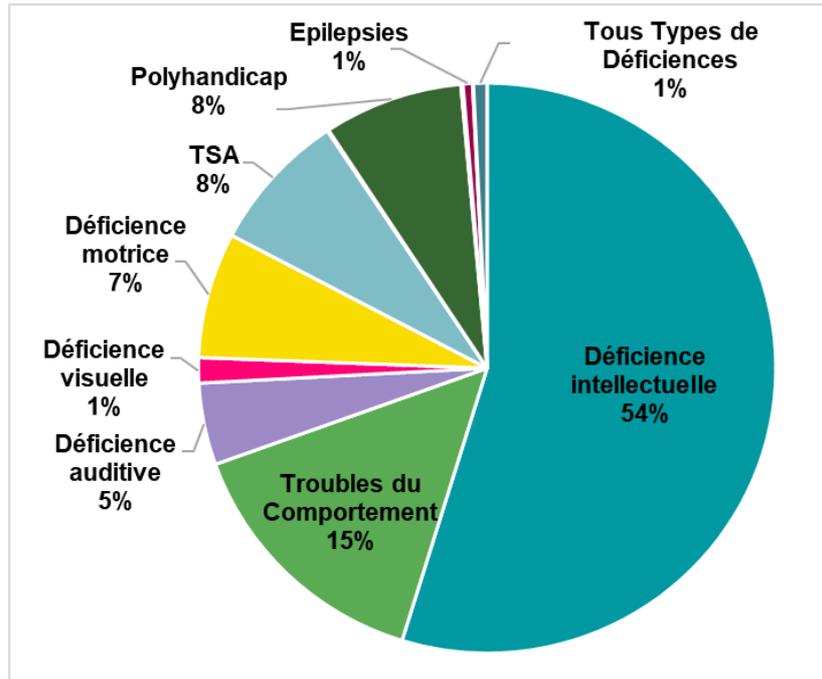
Dans notre panel, 1 914 ESMS proposent de l'internat, 1 755 ESMS accueillent en semi-internat, 1 425 en externat, et 1 881 ESMS proposent d'autres modalités d'accueil.

Les adultes handicapés sont davantage accueillis en internat (35 %) tandis que les enfants le sont davantage en semi-internat (39 %).

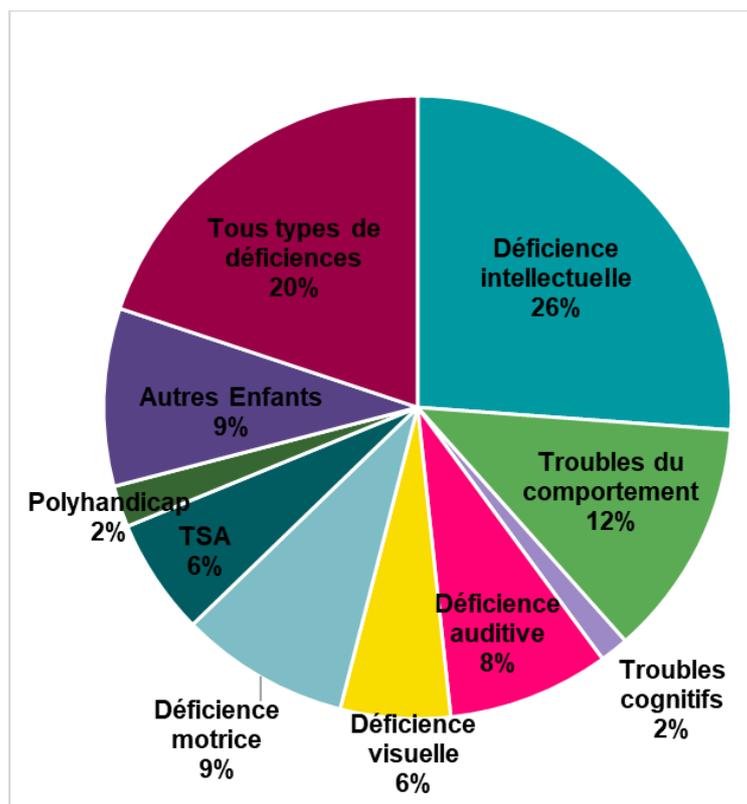
Les services accueillant à la fois des adultes handicapés et des personnes âgées proposent pour la majorité d'autres modalités d'accueil (74 %).

Structure du panel selon le type de clientèle FINESS

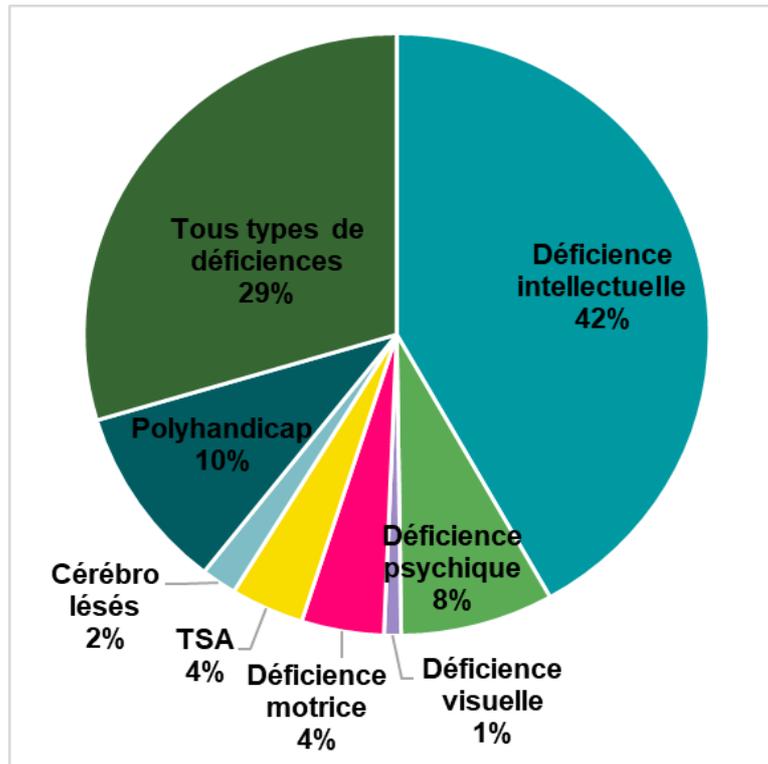
Enfants handicapés – Établissements



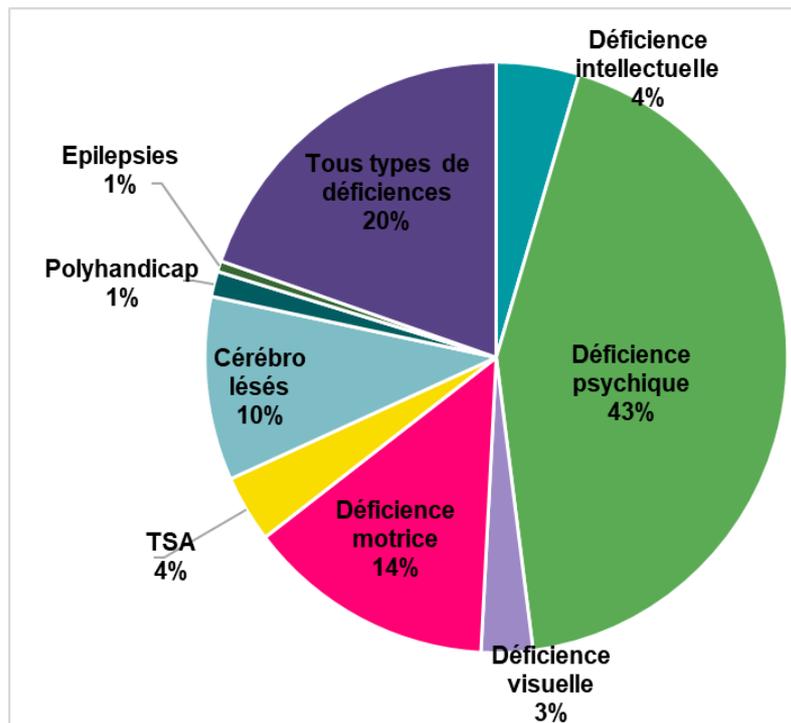
Enfants handicapés – Services



Adultes handicapés – Établissements



Adultes handicapés – Services



▾ Structure du panel selon le type de clientèle FINESS

54 % des places en établissements pour enfants handicapés sont autorisées pour accompagner des enfants présentant une déficience intellectuelle, 15 % pour des troubles du comportement, 8 % pour des enfants souffrant de polyhandicap, 8 % également pour des enfants autistes, 7 % pour des enfants déficients moteurs et 6 % pour des enfants ayant une déficience sensorielle. Le reste des places est destiné à accueillir des enfants souffrant d'épilepsies (1 %) ou n'est pas dédié à la prise en charge d'une déficience en particulier (1 %).

Par ailleurs, les établissements pour enfants sont en général plus spécialisés que ceux pour adultes. Ainsi, 97 % des ITEP ne sont agréés que pour l'accueil de la déficience psychique (y compris les troubles de la conduite et du comportement), et 92 % des établissements pour enfants polyhandicapés ne sont agréés que pour le suivi du polyhandicap.

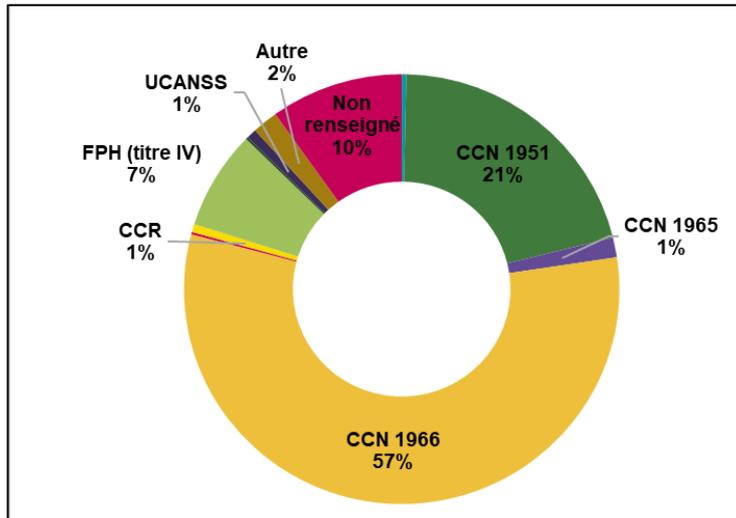
Les services pour enfants sont plus polyvalents et proposent plus de places pour enfants déficients sensoriels, mais moins de places pour enfants déficients intellectuels ou polyhandicapés.

Les établissements pour adultes sont plus souvent agréés pour accompagner une déficience intellectuelle : 41 % des places en établissements pour adultes handicapés sont autorisées pour accompagner des personnes présentant une déficience intellectuelle. C'est le cas de 58 % des ESAT et de 24 % des foyers.

Enfin, comparés aux établissements, les services pour adultes proposent davantage de places pour les déficients psychiques, moteurs et pour les cérébrolésés et relativement moins de places pour les personnes ayant une déficience d'origine intellectuelle.

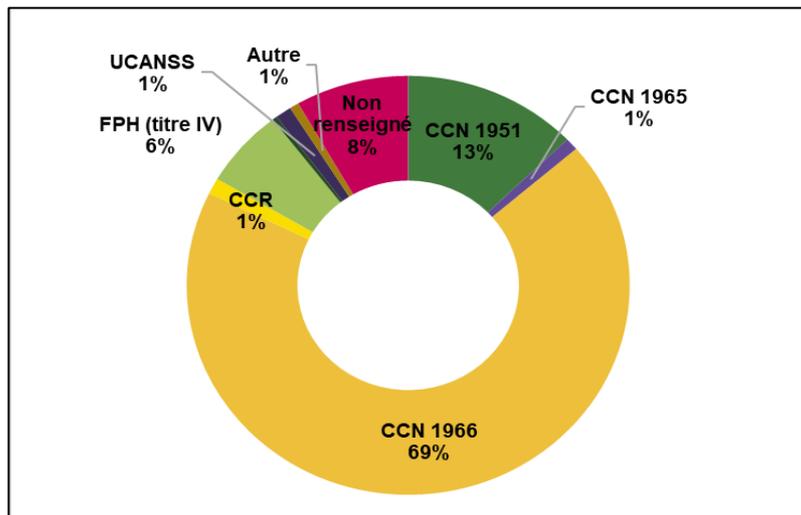
Structure du panel selon le statut majoritaire du personnel

Adultes handicapés par statut majoritaire du personnel (en nombre d'ESMS)



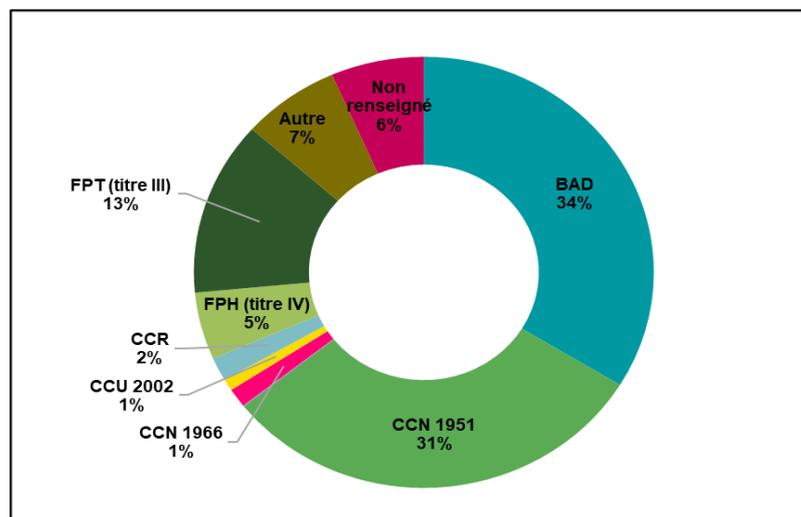
*CCR : Convention Croix-Rouge.

Enfants handicapés par statut majoritaire du personnel (en nombre d'ESMS)



*CCR : Convention Croix-Rouge.

SSIAD et SPASAD par statut majoritaire du personnel (en nombre d'ESMS)



*CCR : Convention Croix-Rouge.

▾ Structure du panel par statut majoritaire du personnel

L'objectif est d'identifier la part des conventions collectives et des statuts de fonction publique (territoriale – FPT – et hospitalière – FPH) les plus représentés dans les secteurs du handicap et des SSIAD et SPASAD.

Cette répartition apparaît stable par rapport aux années précédentes et semble constituer une photographie fiable des statuts en vigueur dans le secteur des personnes handicapées.

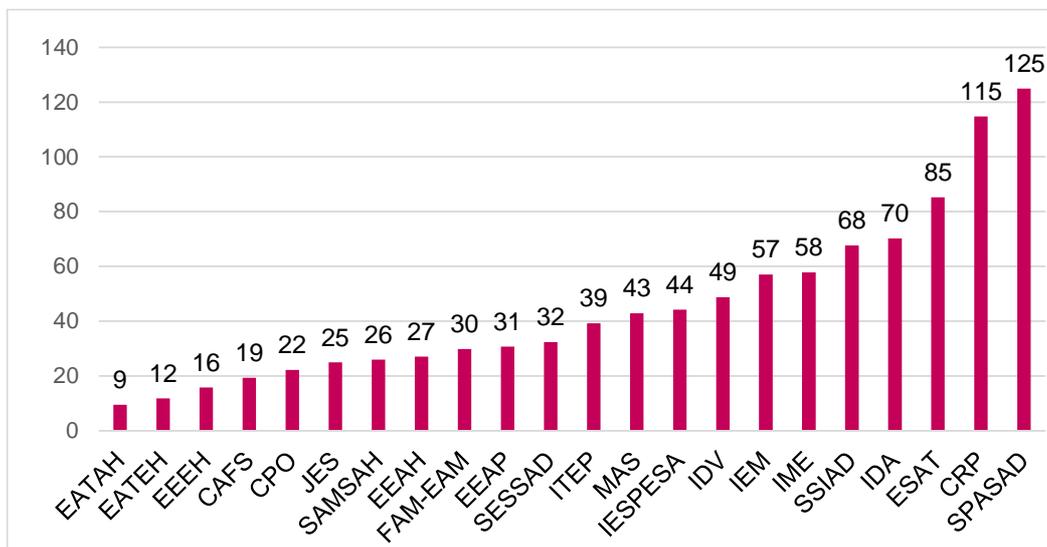
Les trois conventions collectives (ou statuts de la fonction publique) majoritaires restent les mêmes depuis plusieurs années. 52 % des établissements sont sous CCN 1966.

Celle-ci est historiquement présente dans le secteur du handicap, en particulier dans les associations émanant du mouvement gestionnaire parental. 19 % des établissements du panel relèvent de la CCN de 1951. 6 % des établissements de notre panel appartiennent à la fonction publique hospitalière. Les autres statuts ou conventions occupent une place marginale. À l'inverse, dans le secteur mixte personnes âgées et adultes handicapés (SSIAD et SPASAD), notre échantillon est plus équitablement réparti entre la convention CCN 1951 (30 %) et la branche aide à domicile (34 %).

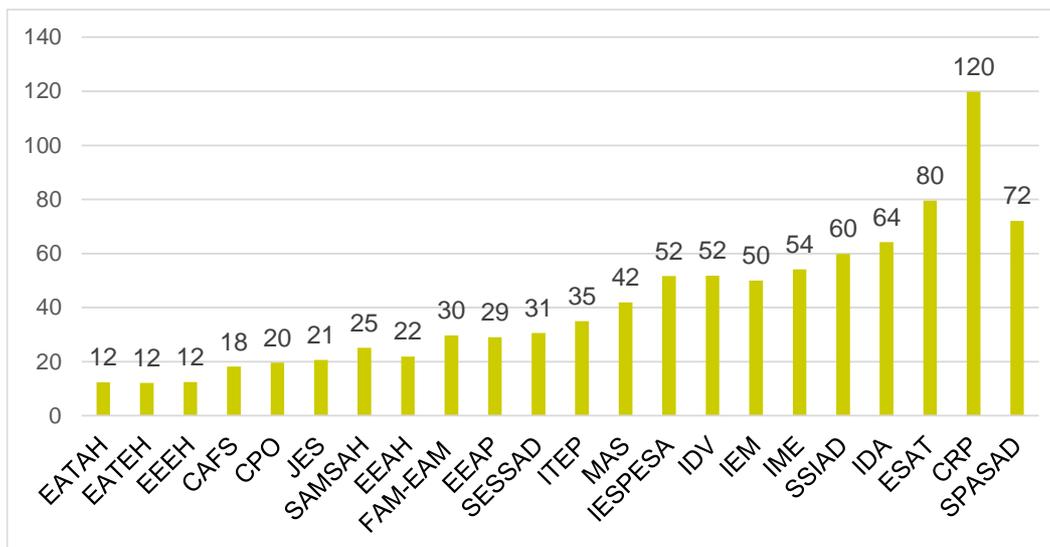
2 L'offre de service

1. Les capacités d'accueil

Capacité moyenne installée par catégorie d'ESMS – Panel CA 2018



Capacité moyenne installée par catégorie d'ESMS – FINESS au 31/12/2018



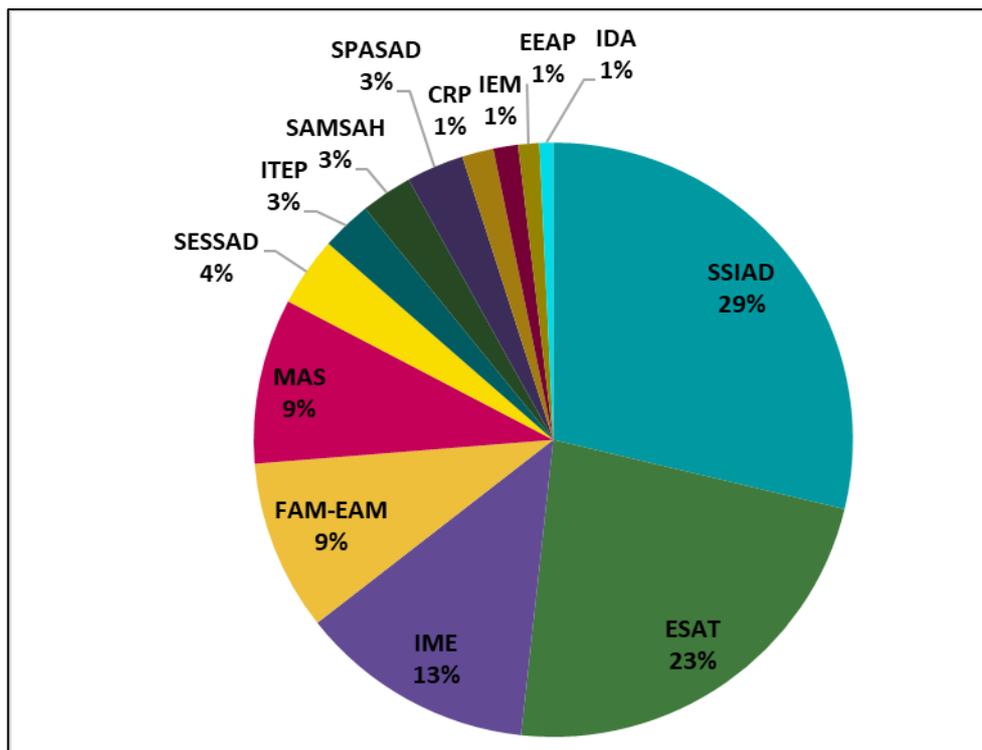
Les ESMS du panel ont une capacité moyenne de 61 places installées et une médiane de 43 places. 10 % de ces ESMS ont une capacité inférieure à 15 places, et 10 % ont une capacité supérieure à 276 places.

Les capacités moyennes par catégorie d'ESMS du panel des CA 2018 apparaissent proches de celles établies dans la base de référence⁷ (à l'exception des SPASAD qui sont plus faiblement représentés dans la base FINESS et dont la capacité moyenne installée apparaît atypique : 125 places installées en moyenne dans les structures remontées via ImportCA, contre 72 places installées en moyenne dans la base FINESS).

⁷ Dans le secteur de l'enfance, les établissements accueillant des enfants déficients intellectuels ou déficients sensoriels sont de taille plus importante que les extraction FINESS au 31 décembre 2018.

2. L'activité réalisée

Répartition des journées réalisées par catégorie d'ESMS



Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

Le nombre de journées réalisées par l'ensemble des établissements du panel s'élève à 68 555 343.

Il convient de souligner ici la faiblesse de l'indicateur « nombre de journées ». Cet indicateur est certes peu pertinent pour caractériser l'activité de services comme les SSIAD et les SESSAD par exemple, mais il est néanmoins utilisé ici faute de convention de mesure alternative et parce qu'il s'agit de la donnée recueillie dans le cadre budgétaire normalisé des comptes administratifs.

Ces journées se répartissent en 31 335 110 journées dans le secteur des adultes (46 %) et 15 626 418 dans le secteur de l'enfance (23 %). De plus, 21 593 815 journées sont réalisées dans les SSIAD et SPASAD de notre échantillon (soit 31 %).

Répartition des journées réalisées par modalité d'accueil et par catégorie d'ESMS pour enfants handicapés (hors CMPP, CAMSP, BAPU)⁸

Catégorie d'ESMS	Part de l'activité « internat » 2017	Part de l'activité « internat » 2018	Part de l'activité « semi-internat » 2017	Part de l'activité « semi-internat » 2018	Part de l'activité « externat » 2017	Part de l'activité « externat » 2018	Part de l'activité « autres » 2017	Part de l'activité « autres » 2018
Établissements								
183 – IME	25 %	24 %	63 %	64 %	10 %	9 %	2 %	2 %
186 – ITEP	46 %	43 %	50 %	50 %	2 %	2 %	2 %	5 %
188 – EEAP	46 %	48 %	38 %	40 %	13 %	11 %	3 %	2 %
192 – IEM	37 %	39 %	53 %	50 %	8 %	9 %	2 %	2 %
194 – IDV	47 %	43 %	38 %	38 %	5 %	8 %	11 %	11 %
195 – IDA	31 %	33 %	59 %	55 %	9 %	9 %	2 %	2 %
196 – IESPESA	33 %	33 %	56 %	55 %	2 %	0 %	9 %	13 %
238 – CAFS	60 %	76 %	6 %	5 %	2 %	0 %	32 %	19 %
377 – EEEH	8 %	7 %	21 %	23 %	50 %	44 %	21 %	26 %
390 – EATEH	32%	41%	3%	3%	23%	0%	42%	55%
402 - JES	0 %	0 %	87 %	90 %	13 %	10 %	0 %	0 %
Services								
182 – SESSAD	2 %	2 %	10 %	9 %	47 %	45 %	41 %	44 %

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH)

Répartition des journées réalisées par modalité d'accueil et par catégorie d'ESMS pour adultes handicapés (hors centres ressource et UEROS)

Catégorie d'ESMS	Part de l'activité « internat » 2017	Part de l'activité « internat » 2018	Part de l'activité « semi-internat » 2017	Part de l'activité « semi-internat » 2018	Part de l'activité « externat » 2017	Part de l'activité « externat » 2018	Part de l'activité « autres » 2017	Part de l'activité « autres » 2018
Établissements								
CPO	30 %	27 %	51 %	46 %	10 %	17 %	9 %	10 %
ESAT	1 %	1 %	41 %	42 %	49 %	46 %	10 %	11 %
CRP	50 %	52 %	37 %	40 %	2 %	2 %	11 %	6 %
MAS	91 %	91 %	4 %	3 %	3 %	2 %	3 %	3 %
EEAH	20%	22%	6%	21%	30%	32%	44%	24%
EATAH	16 %	18 %	25 %	20 %	10 %	11 %	49 %	50 %
FAM-EAM	88 %	88 %	3 %	3 %	3 %	3 %	7 %	6 %
Services								
SAMSAH	2 %	1 %	2 %	2 %	49 %	53 %	47 %	43 %
SPASAD	0 %	0 %	0 %	0 %	30 %	25 %	70 %	75 %
SSIAD	0 %	0 %	0 %	0 %	29 %	29 %	71 %	71 %

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

⁸ Centre médico-psychopédagogique (CMPP), centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP), bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU).

▾ Activité réalisée⁹

Les adultes qui fréquentent une structure d'hébergement sont majoritairement accueillis en internat (38 %). L'activité en internat est notamment élevée dans les MAS et les établissements d'accueil médicalisé (FAM-EAM) – respectivement 91 % et 88 % des journées réalisées.

Les modalités d'accueil des établissements d'éducation spécialisés pour enfants et adolescents handicapés alternent plutôt entre l'accueil en internat et en semi-internat : cette diversification se traduit par un accueil en internat plus faible qu'en semi-internat pour les IME (respectivement 24 % et 64 %).

Les enfants sont majoritairement pris en charge dans des établissements correspondant à leur handicap, ce sont des structures très spécialisées.

Parmi les enfants pris en charge en IME, 61 % ont une déficience principale¹⁰ intellectuelle et 19 % présentent principalement des TSA et autres TED. La majorité des enfants pris en charge dans des établissements pour déficients auditifs sont effectivement porteurs de cette déficience. De même, les établissements pour déficients visuels accueillent 76 % de déficients visuels. 71 % des enfants accueillis dans des établissements pour polyhandicapés le sont. Enfin, les ITEP accueillent 52 % d'enfants ou adolescents présentant des troubles de la conduite et du comportement, mais également 35 % d'enfants atteints de troubles psychiques.

Certains établissements spécialisés pour une déficience accueillent des enfants ayant une autre déficience principale. En effet, dans les établissements pour déficients moteurs (IEM), 54 % des enfants ont une déficience motrice, 15 % sont cérébrolésés et 12 % sont polyhandicapés.

Par ailleurs, les SESSAD sont plus polyvalents et prennent en charge des enfants ayant des déficiences diverses.

Les établissements pour adultes sont moins spécialisés que les structures pour enfants. Les adultes accueillis en ESAT ont pour 61 % d'entre eux une déficience intellectuelle et pour 2 % des troubles psychiques. Les MAS accueillent 20 % de déficients intellectuels, 37 % de polyhandicapés, 12 % d'adultes atteints de troubles de l'autisme, et dans les FAM, 26 % des personnes ont une déficience intellectuelle, 17 % ont des troubles psychiques, 15 % sont porteurs de troubles de l'autisme et 17 % sont des adultes cérébrolésés.

⁹ Les établissements médico-sociaux peuvent proposer différents types d'accueil : l'internat, qui peut être de semaine (du lundi matin au vendredi fin après-midi) ou complet (7 jours sur 7) ; le semi-internat, pour lequel l'accueil est de journée avec le déjeuner, mais pas de nuitée ; l'externat, pour lequel l'accueil ne comprend pas de repas et pas de nuitée.

¹⁰ Source : Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social en 2018.

3. Taux d'occupation

Remarque : Le taux d'occupation des places installées est calculé comme dans le tableau de bord de la performance. Il est égal au nombre de journées réalisées, quel que soit le mode d'accompagnement (externat, internat, semi-internat et autre) rapporté au nombre de journées d'ouverture annuel saisi dans ImportCA.

Taux d'occupation des places installées par modalité d'accueil et par catégorie d'ESMS pour enfants handicapés (hors CMPP, CAMSP, BAPU)

Catégorie d'ESMS	Modalité d'accueil : internat	Nb d'ESMS	Médiane 2017	Médiane 2018	Écart entre N/N-1 (point %)	Moyenne pondérée 2017*	Moyenne pondérée 2018*	Écart entre N/N-1 (point %)
Établissements								
IME	Avec places d'internat	377	92,2 %	90,5 %	-1.7	88,3 %	87,1 %	-1.3
IME	Sans places d'internat	273	93,1 %	91,4 %	-1.7	92,4 %	90,0 %	-2.4
IME	Toutes modalités	650	92,6 %	91,1 %	-1.6	89,9 %	88,2 %	-1.7
Itep	Avec places d'internat	179	90,6 %	89,0 %	-1.6	87,2 %	85,8 %	-1.4
Itep	Sans places d'internat	34	92,8 %	92,5 %	-0.3	88,3 %	89,4 %	1.1
Itep	Toutes modalités	213	90,9 %	89,4 %	-1.4	87,3 %	86,3 %	-1.1
EEAP	Avec places d'internat	67	83,4 %	77,9 %	-5.4	77,1 %	74,7 %	-2.5
EEAP	Sans places d'internat	36	93,0 %	86,2 %	-6.8	91,3 %	87,1 %	-4.2
EEAP	Toutes modalités	103	88,9 %	83,9 %	-4.9	79,8 %	77,0 %	-2.8
IEM	Avec places d'internat	52	86,4 %	84,6 %	-1.8	83,5 %	81,5 %	-2.0
IEM	Sans places d'internat	27	94,2 %	89,5 %	-4.7	88,6 %	86,3 %	-2.3
IEM	Toutes modalités	79	89,1 %	85,3 %	-3.8	84,5 %	82,4 %	-2.0
IDV	Avec places d'internat	13	85,9 %	85,1 %	-0.8	80,7 %	79,1 %	-1.5
IDV	Sans places d'internat	4	60,3 %	73,4 %	13.1	63,7 %	66,7 %	3.0
IDV	Toutes modalités	17	84,7 %	84,1 %	-0.6	79,9 %	78,6 %	-1.3
IDA	Avec places d'internat	21	94,5 %	90,8 %	-3.7	88,8 %	86,6 %	-2.1
IDA	Sans places d'internat	15	95,1 %	92,0 %	-3.1	90,2 %	90,3 %	0.1
IDA	Toutes modalités	36	94,5 %	91,3 %	-3.3	89,1 %	87,4 %	-1.7
IESPESA	Avec places d'internat	5	93,0 %	91,1 %	-1.8	93,1 %	92,5 %	-0.6
IESPESA	Sans places d'internat	2	91,1 %	88,9 %	-2.2	91,1 %	88,9 %	-2.2
IESPESA	Toutes modalités	7	92,9 %	91,1 %	-1.8	92,7 %	91,8 %	-0.9
CAFS	Toutes modalités	22	93,0 %	83,6 %	-9.5	82,5 %	76,4 %	-6.2
EEEH	Avec places d'internat	7	91,4 %	87,4 %	-4.0	81,6 %	79,5 %	-2.1
EEEH	Sans places d'internat	20	99,0 %	94,9 %	-4.1	90,6 %	92,8 %	2.2
EEEH	Toutes modalités	27	99,0 %	93,4 %	-5.6	89,3 %	90,7 %	1.4
EATEH	Avec places d'internat	11	100,0 %	94,8 %	-5.2	89,0 %	90,6 %	1.6
EATEH	Sans places d'internat	1	75,7 %	80,9 %	5.2	75,7 %	80,9 %	5.2
EATEH	Toutes modalités	12	100,0 %	92,7 %	-7.3	87,9 %	89,8 %	1.9
JES	Toutes modalités	4	81,5 %	78,4 %	-3.1	84,7 %	79,2 %	-5.5
Services								
SESSAD	Toutes modalités	347	93,0 %	92,7 %	-0.2	84,2 %	85,2 %	1.0

*Moyenne pondérée et tronquée

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH)

À noter : en dessous de 10 unités statistiques, les données sont à utiliser avec prudence.

▾ Taux d'occupation dans les établissements et services pour enfants handicapés

En 2018, le taux d'occupation moyen pondéré après correction des valeurs « extrêmes » dans les établissements accueillant des enfants en situation de handicap s'élève à 86,5 %, et la médiane est de 90 %, soit respectivement -1.7 point et -2.2 points par rapport à 2017.

En 2018, 10 % de ces établissements pour enfants ont un taux d'occupation inférieur à 72,1 %, et 10 % ont un taux supérieur à 100 %. Les taux médians et moyens sont sensiblement éloignés, ce qui révèle un échantillon hétérogène.

Dans les établissements pour enfants handicapés, les taux d'occupation les plus élevés sont enregistrés dans les établissements expérimentaux, d'accueil temporaire et les IME.

En 2018, le taux d'occupation médian s'élève à 92,7 % pour 100 places installées dans les SESSAD, soit -0.2 point par rapport à 2017. 10 % des SESSAD ont un taux d'occupation inférieur à 60 %, et 10 % ont un taux supérieur à 100 %.

La dispersion des taux d'occupation pour les établissements et services accueillant des enfants handicapés est plus importante dans les centres d'accueil familial spécialisé (CAFS) et dans les SESSAD.

Taux d'occupation des places installées par modalité d'accueil et par catégorie d'ESMS pour adultes handicapés et personnes âgées (hors centres ressource et UEROS)

Catégorie d'ESMS	Modalité d'accueil : Internat	Nb d'ESMS	Médiane 2017	Médiane 2018	Écart entre N/N-1 (point %)	Moyenne pondérée 2017*	Moyenne pondérée 2018*	Écart entre N/N-1 (point %)
Établissements								
CPO	Avec places d'internat	14	91,8 %	87,0 %	-4.8	90,4 %	86,5 %	-3.9
CPO	Sans places d'internat	6	86,6 %	89,8 %	3.2	89,2 %	90,1 %	0.9
CPO	Toutes modalités	20	91,1 %	87,1 %	-4.0	90,1 %	87,5 %	-2.6
ESAT	Toutes modalités	645	96,3 %	92,3 %	-4.1	92,8 %	90,2 %	-2.6
CRP	Avec places d'internat	38	88,3 %	86,1 %	-2.2	83,6 %	79,7 %	-4.0
CRP	Sans places d'internat	8	92,7 %	88,1 %	-4.6	89,9 %	88,1 %	-1.8
CRP	Toutes modalités	46	88,6 %	86,8 %	-1.8	85,1 %	81,6 %	-3.5
MAS	Avec places d'internat	366	94,0 %	91,0 %	-3.0	91,3 %	90,4 %	-0.9
MAS	Sans places d'internat	4	93,7 %	91,6 %	-2.1	94,6 %	92,8 %	-1.7
MAS	Toutes modalités	370	94,0 %	91,0 %	-3.0	91,3 %	90,4 %	-0.9
EEAH	Avec places d'internat	4	89,3 %	88,7 %	-0.6	94,1 %	93,5 %	-0.6
EEAH	Sans places d'internat	12	100,0 %	94,7 %	-5.3	89,1 %	82,9 %	-6.2
EEAH	Toutes modalités	16	100,0 %	94,7 %	-5.3	90,6 %	85,9 %	-4.7
EATAH	Avec places d'internat	7	70,9 %	74,7 %	3.8	76,1 %	78,2 %	2.1
EATAH	Sans places d'internat	4	100,0 %	80,5 %	-19.5	97,2 %	80,7 %	-16.5
EATAH	Toutes modalités	11	93,4 %	77,6 %	-15.8	84,1 %	79,2 %	-5.0
FAM-EAM	Avec places d'internat	145	96,0 %	94,0 %	-2.0	93,1 %	91,8 %	-1.3
FAM-EAM	Sans places d'internat	3	100,0 %	91,7 %	-8.3	100,0 %	88,9 %	-11.1
FAM-EAM	Toutes modalités	148	96,1 %	94,0 %	-2.1	93,2 %	91,8 %	-1.4
Services								
SAMSAH	Toutes modalités	153	100,0 %	100,0 %	0.0	93,4 %	94,8 %	1.4
SPASAD	Toutes modalités	35	100,0 %	89,0 %	-11.0	93,0 %	87,7 %	-5.3
SSIAD	Toutes modalités	749	99,6 %	91,6 %	-8.0	91,6 %	87,7 %	-3.9

*Moyenne pondérée et tronquée.

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

À noter : en dessous de 10 unités statistiques, les données sont à utiliser avec prudence.

▾ Taux d'occupation dans les ESMS pour adultes handicapés et personnes âgées

Taux d'occupation dans les établissements et services pour adultes handicapés

En 2018, le taux d'occupation moyen pondéré après correction des valeurs « extrêmes » dans les établissements accueillant des adultes en situation de handicap s'élève à 89,9 %, et la médiane est de 91,8 %, soit respectivement -2.1 points et -3.2 points par rapport à 2017.

En 2018, 10 % de ces établissements pour adultes ont un taux d'occupation inférieur à 79 %, et 10 % ont un taux supérieur à 100 %.

Dans les établissements accueillant des adultes handicapés, les taux d'occupation les plus élevés sont enregistrés dans les ESAT, les EAM-FAM et les MAS (moyennes pondérées et médianes au-dessus de 90 %). À l'inverse, les taux d'occupation les plus faibles sont constatés dans les CRP et les établissements d'accueil temporaire (EATAH).

En 2018, le taux d'occupation moyen s'élève à 94,8 %, et la médiane est égale à 100 % dans les SAMSAH, soit respectivement 1.4 point et 0 point par rapport à 2017. 10 % des SAMSAH ont un taux d'occupation inférieur à 84 %, et 10 % ont un taux supérieur à 100 %.

La dispersion des taux d'occupation pour les établissements et services accueillant des adultes handicapés est plus importante dans les établissements temporaires (EATAH) et dans les établissements expérimentaux (EEAH).

Taux d'occupation dans les services pour adultes handicapés et personnes âgées

En 2018, le taux d'occupation moyen pondéré après correction des valeurs « extrêmes » dans les services accueillant des adultes en situation de handicap et des personnes âgées s'élève à 87,7 %, et la médiane est de 91,4 %, soit respectivement -4 points et -8 points par rapport à 2017.

En 2018, 10 % de ces services ont un taux d'occupation inférieur à 73,6 %, et 10 % ont un taux supérieur à 100 %.

4. Taux de réalisation de l'activité

Le taux de réalisation de l'activité correspond au nombre de journées réalisées rapporté au nombre de journées prévisionnelles. Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'activité réalisé par rapport au niveau d'activité estimé.

Taux de réalisation moyen pondéré et tronqué des valeurs « extrêmes » par catégorie d'ESMS pour enfants handicapés (hors CMPP, CAMSP, BAPU)

Catégorie d'ESMS	Taux réal. Internat 2017	Taux réal. Internat 2018	Écart Internat N/N-1 (point %)	Taux réal. Semi-internat 2017	Taux réal. Semi-internat 2018	Écart Semi-internat N/N-1 (point %)	Taux réal. Externat 2017	Taux réal. Externat 2018	Écart Externat N/N-1 (point %)	Taux réal. Autre 2017	Taux réal. Autre 2018	Écart Autre N/N-1 (point %)	Taux réal. Total 2017	Taux réal. Total 2018	Écart total N/N-1 (point %)
Établissements															
IME	93 %	92 %	-1.30	102 %	102 %	0.00	100 %	99 %	-0.80	94 %	98 %	3.20	99 %	99 %	-0.22
ITEP	93 %	90 %	-2.90	103 %	103 %	-0.20	104 %	109 %	5.50	94 %	94 %	0.40	97 %	97 %	-0.21
EEAP	96 %	98 %	1.40	100 %	101 %	0.70	103 %	101 %	-2.50	96 %	86 %	-9.20	99 %	99 %	0.36
IEM	95 %	92 %	-2.30	102 %	99 %	-2.70	100 %	96 %	-3.90	104 %	97 %	-7.30	99 %	97 %	-2.21
IDV	96 %	98 %	1.30	102 %	93 %	-9.10	106 %	106 %	-0.40	114 %	111 %	-3.00	98 %	96 %	-1.28
IDA	94 %	94 %	-0.60	104 %	104 %	-0.90	97 %	99 %	1.70	89 %	80 %	-8.70	100 %	99 %	-0.92
IESPESA	89 %	90 %	1.40	108 %	102 %	-5.80	–	–	–	–	–	–	100 %	99 %	-1.76
CAFS	92 %	90 %	-1.60	95 %	98 %	3.30	–	–	–	–	56 %	-6.30	94 %	92 %	-2.76
EEEH	103 %	101 %	-2.40	93 %	95 %	2.50	98 %	106 %	8.00	–	105 %	6.50	99 %	104 %	4.70
EATEH	97 %	102 %	4.20	114 %	100 %	-14.20	–	–	–	76 %	82 %	5.60	88 %	93 %	4.93
JES	–	–	–	98 %	105 %	6.40	–	–	–	–	–	–	104 %	105 %	1.03
Services															
SESSAD	102 %	106 %	4.00	103 %	97 %	-6.00	104 %	105 %	1.30	102 %	103 %	1.10	100 %	102 %	2.43

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

➤ Taux de réalisation dans les établissements et services pour enfants handicapés

En 2018, le taux de réalisation moyen pondéré corrigé des valeurs « extrêmes » est égal à 98,5 % dans les établissements accueillant des enfants handicapés, et la médiane est de 99,9 %, soit respectivement -0.3 point et -0.1 point par rapport à 2017.

10 % de ces structures pour enfants ont un taux de réalisation inférieur à 88,3 %, et 10 % ont un taux supérieur à 106,5 %.

En 2018, le taux de réalisation moyen pondéré corrigé des valeurs « extrêmes » est égal à 102 % dans les SESSAD, et la médiane est égale à 101 %, soit respectivement +2.4 points et +point par rapport à 2017.

10 % des SESSAD ont un taux de réalisation inférieur à 85,2 %, et 10 % ont un taux supérieur à 122 %.

Taux de réalisation moyen pondéré corrigé des valeurs « très extrêmes » par catégorie d'ESMS pour adultes handicapés et personnes âgées (hors centres ressource et UEROS)

Catégorie d'ESMS	Taux réal. Internat 2017	Taux réal. Internat 2018	Écart Internat N/N-1 (point %)	Taux réal. Semi-internat 2017	Taux réal. Semi-internat 2018	Écart Semi-internat N/N-1 (point %)	Taux réal. Externat 2017	Taux réal. Externat 2018	Écart Externat entre N/N-1 (point %)	Taux réal. Autre 2017	Taux réal. Autre 2018	Écart Autre N/N-1 (point %)	Taux réal. Total 2017	Taux réal. Total 2018	Écart total N/N-1 (point %)
Établissements															
CPO	99 %	103 %	3.70	102 %	95 %	-7.20	96 %	85 %	-10.80	100 %	104 %	4.10	97 %	97 %	-0.60
ESAT	98 %	98 %	-0.20	98 %	98 %	0.80	98 %	98 %	0.10	98 %	99 %	1.90	97 %	98 %	0.94
CRP	98 %	98 %	-0.40	99 %	100 %	1.80	90 %	86 %	-4.60	96 %	92 %	-4.30	98 %	98 %	-0.12
MAS	100 %	100 %	-0.20	97 %	98 %	0.80	98 %	99 %	1.40	100 %	97 %	-3.10	98 %	100 %	1.40
EEAH	90%	90%	0.30	72%	76%	4.40	88%	87%	-0.80	97%	99%	2.30	97%	96%	-1.33
EATAH	97 %	92 %	-4.80	93 %	89 %	-4.30	103 %	91 %	-11.50	89 %	95 %	6.10	91 %	91 %	0.10
FAM-EAM	101 %	101 %	-0.30	100 %	99 %	-0.90	95 %	99 %	3.90	100 %	100 %	0.30	101 %	101 %	-0.60
Services															
SAMSAH	100 %	101 %	0.30	99 %	98 %	-1.00	105 %	107 %	2.20	104 %	105 %	0.60	101 %	105 %	3.83
SPASAD	–	–	–	-	–	–	87 %	86 %	-0.20	91 %	90 %	-0.10	88 %	88 %	-0.27
SSIAD	–	–	–	-	–	–	91 %	91 %	-0.50	90 %	89 %	-0.70	90 %	90 %	-0.10

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

▀ Taux de réalisation dans les ESMS pour adultes handicapés et personnes âgées

Taux de réalisation dans les établissements et services pour adultes handicapés

En 2018, le taux de réalisation moyen pondéré corrigé des valeurs « extrêmes » est égal à 98,7 % dans les établissements accueillant des adultes handicapés, et la médiane est de 99,7 %, soit respectivement +0.9 point et +0.1 point par rapport à 2017. 10 % de ces structures pour adultes ont un taux de réalisation inférieur à 91,4 %, et 10 % ont un taux supérieur à 104,8 %.

En 2018, le taux de réalisation moyen pondéré corrigé des valeurs « extrêmes » est égal à 104,8 % dans les SAMSAH, et la médiane est égale à 100 %, soit respectivement +3.8 points et +0.3 point par rapport à 2017. 10 % des SAMSAH ont un taux de réalisation inférieure à 97,9 %, et 10 % ont un taux supérieur à 118 %.

Taux de réalisation dans les services pour adultes handicapés et personnes âgées

En 2018, le taux de réalisation moyen pondéré après correction des valeurs « extrêmes » dans les services accueillant des adultes en situation de handicap et des personnes âgées s'élève à 89,7 %, et la médiane est de 92 %, soit respectivement -0.1 point et -0.8 point par rapport à 2017. En 2018, 10 % de ces services ont un taux de réalisation inférieur à 77,2 %, et 10 % ont un taux supérieur à 100,2 %.

3 Ressources humaines mises en œuvre

1. Structure du personnel en 2018

Remarque : Depuis 2015, les catégories professionnelles sont détaillées et classées par grands postes (socio-éducatif, paramédical...) comme dans le tableau de bord de la performance. Ainsi, le métier d'aide-soignant est classé dans le poste socio-éducatif, sauf pour les SSIAD où il est rattaché au poste paramédical.

En 2018, dans les établissements accueillant des personnes en situation de handicap, le poste socio-éducatif constitue logiquement près de 57 % des emplois salariés lorsque les structures accompagnent des enfants et 62 % lorsqu'elles accompagnent des adultes. Viennent ensuite les postes paramédicaux qui représentent respectivement 12 % des ETP dans les structures accompagnant des enfants et celles accompagnant des adultes, pour assurer les soins et une surveillance médicale régulière.

Les postes médicaux et les postes de restauration sont par ailleurs très peu représentés dans ces établissements, quel que soit le public accueilli. Dans les structures pour enfants, ils représentent en moyenne moins de 2 % des ETP et moins de 1 % dans celles pour adultes.

➤ Répartition du personnel des ESMS accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

Répartition du personnel des établissements accueillant des enfants en situation de handicap

Les instituts médico-éducatifs recensent la plus grande proportion de personnel socio-éducatif (84 %) tandis que les jardins d'enfants spécialisés et les établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés se distinguent des autres structures pour enfants par une proportion de personnel socio-éducatif moins élevée (respectivement 47 % et 52 %). En effet, ces établissements emploient plus de personnel paramédical (respectivement 24 % et 15 %).

Dans les établissements accueillant des enfants en situation de handicap, le métier d'éducateur spécialisé (y compris les aides-soignants) représente 57 % des emplois socio-éducatifs, et c'est dans les ITEP que cette proportion est la plus élevée (72 %).

Dans les établissements pour enfants polyhandicapés, le poste socio-éducatif est plus équitablement réparti entre les éducateurs spécialisés (y compris les aides-soignants, 44 % des ETP) et les aides médico-psychologiques (48 %). Les aides-soignants représentent 14 % du personnel socio-éducatif dans les EEAP.

Répartition du personnel des établissements accueillant des adultes en situation de handicap

Dans les établissements accueillant des adultes en situation de handicap, le poste socio-éducatif est constitué à parts égales d'éducateurs spécialisés (31 % des ETP) et d'aides médico-psychologiques (29 %).

Dans les MAS et EAM-FAM, le poste socio-éducatif regroupe autant d'éducateurs spécialisés (y compris les aides-soignants, respectivement 44 % et 45 %) que d'aides médico-psychologiques (46 % et 45 %). Les aides-soignants représentent respectivement 33 % et 31 % du personnel socio-éducatif dans les MAS et FAM.

Répartition du personnel des services accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

Dans les services accompagnant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, le suivi se fait essentiellement en milieu ordinaire ; le poste socio-éducatif est moins représenté, à l'exception des SESSAD et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) où le personnel est pluridisciplinaire, composé notamment de personnel socio-éducatif (respectivement 46 % et 38 % des ETP) et paramédical (respectivement 29 % et 43 % des ETP).

Le poste paramédical est par ailleurs majoritaire dans les SPASAD et les SSIAD, représentant 85 % des ETP.

2. Taux d'encadrement

Taux d'encadrement total par catégorie (nombre d'ETP pour 100 places) en établissements et services pour enfants handicapés (hors CMPP, CAMSP, BAPU)

Catégorie d'ESMS	Modalité d'accueil : Internat	Nombre d'ESMS	Médiane 2017	Médiane 2018	Taux d'évolution N/N-1	Moyenne pondérée 2017*	Moyenne pondérée 2018*	Taux d'évolution N/N-1
Établissements								
IME	Avec places d'internat	402	71,8	70,6	-1,71 %	73,5	73,1	-0,62 %
IME	Sans places d'internat	297	50,6	51,6	2,04 %	49,7	50,4	1,38 %
IME	Toutes modalités	699	62,0	62,2	0,29 %	64,2	64,2	-0,03 %
ITEP	Avec places d'internat	197	82,2	81,1	-1,31 %	79,5	79,8	0,40 %
ITEP	Sans places d'internat	37	54,3	57,2	5,35 %	56,0	58,9	5,13 %
ITEP	Toutes modalités	234	78,9	78,9	-0,05 %	76,7	77,3	0,84 %
EEAP	Avec places d'internat	74	127,8	125,6	-1,74 %	129,5	129,2	-0,25 %
EEAP	Sans places d'internat	35	92,1	91,7	-0,47 %	88,6	89,6	1,09 %
EEAP	Toutes modalités	109	110,3	111,4	1,01 %	120,3	120,2	-0,08 %
IEM	Avec places d'internat	57	95,2	96,3	1,18 %	91,4	91,4	0,02 %
IEM	Sans places d'internat	30	69,6	65,2	-6,37 %	71,0	67,0	-5,64 %
IEM	Toutes modalités	87	87,4	85,3	-2,42 %	87,1	86,1	-1,23 %
IDV	Avec places d'internat	13	93,5	87,6	-6,36 %	94,8	93,3	-1,57 %
IDV	Sans places d'internat	6	39,9	39,0	-2,24 %	36,4	34,4	-5,49 %
IDV	Toutes modalités	19	72,7	74,4	2,31 %	84,9	83,2	-1,93 %
IDA	Avec places d'internat	24	69,8	67,7	-3,07 %	70,7	70,1	-0,86 %
IDA	Sans places d'internat	18	41,8	41,9	0,42 %	40,8	40,7	-0,13 %
IDA	Toutes modalités	42	62,4	62,4	0,04 %	63,1	62,7	-0,60 %
IESPESA	Avec places d'internat	6	75,0	75,4	0,47 %	87,8	85,7	-2,39 %
IESPESA	Sans places d'internat	2	45,9	45,1	-1,74 %	46,8	46,9	0,24 %
IESPESA	Toutes modalités	8	69,7	71,0	1,97 %	78,1	76,4	-2,13 %
CAFS	Toutes modalités	27	67,6	63,9	-5,55 %	61,0	59,2	-2,89 %
EEEH	Avec places d'internat	11	119,8	119,8	0,07 %	126,3	129,2	2,28 %
EEEH	Sans places d'internat	28	75,2	94,0	24,96 %	69,4	76,0	9,48 %
EEEH	Toutes modalités	39	103,3	102,9	-0,32 %	80,9	87,0	7,54 %
EATEH	Toutes modalités	14	40,2	59,5	48,01 %	43,1	41,1	-4,55 %
JES	Toutes modalités	5	62,4	56,6	-9,28 %	69,5	65,6	-5,60 %
Services								
SESSAD	Toutes modalités	966	27,3	27,1	-0,62 %	28,5	28,6	0,52 %

*Moyenne pondérée et tronquée.

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

À noter : en dessous de 10 unités statistiques, les données sont à utiliser avec prudence.

▾ Taux d'encadrement total dans les établissements et services qui accompagnent des enfants handicapés

En 2018, le taux d'encadrement médian des établissements pour enfants handicapés est de 71 ETP pour 100 places installées, et le taux moyen pondéré est de 70,9, soit respectivement une baisse de 0,2 % et de 0,06 % par rapport à l'année 2017.

Les services ont quant à eux des médianes et des moyennes pondérées proches. Les SESSAD disposent d'une médiane égale à 27,1 en 2018 et d'une moyenne pondérée égale à 28,6, soit respectivement une baisse de 0,62 % et une hausse de 0,52 % par rapport à 2017.

Par ailleurs, ces valeurs sont à interpréter avec prudence en raison de la dispersion importante constatée entre les ESMS de l'échantillon.

En effet, 10 % des établissements pour enfants handicapés affichent un taux d'encadrement global inférieur à 43 ETP pour 100 places en 2018, alors que 10 % d'entre eux présentent un taux supérieur à 116,2 ETP pour 100 places.

Si l'on observe plus en détail, la dispersion est élevée dans les EATEH et dans les EEEH (avec un rapport interdécile de respectivement 12,8 et 8,2). Cela peut s'expliquer par leur modalité d'accueil (internat ou pas d'internat) et/ou par la spécialisation de ces ESMS qui accueillent, soit des enfants atteints de troubles de l'autisme, soit des enfants présentant une déficience motrice ou une déficience intellectuelle. Il en est de même pour les EATEH qui accueillent une majorité d'enfants avec une déficience motrice, mais également des enfants avec des troubles de l'autisme et une déficience intellectuelle.

À l'inverse, la dispersion est faible dans les établissements très spécialisés sur une unique déficience comme les IME, ITEP, IDA, IEM et EEAP.

Les établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés (EEAP) ont logiquement les taux d'encadrement les plus élevés au regard de l'importance des besoins des enfants accueillis qui souffrent d'un polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante entraînant une restriction extrême de leur autonomie.

Ainsi, le taux d'encadrement médian s'élève à 110 ETP pour 100 enfants polyhandicapés (EEAP) en 2017 et 111 ETP pour 100 enfants polyhandicapés (EEAP) en 2018.

Les taux d'encadrement les plus faibles sont constatés dans les établissements d'accueil temporaire et dans les IME avec un taux d'encadrement médian qui s'élève à 62,2 ETP pour 100 places installées.

Taux d'encadrement total (nombre d'ETP pour 100 places) par catégorie d'établissements et services pour adultes handicapés et personnes âgées (hors centres ressource et UEROS)

Catégorie d'ESMS	Modalité d'accueil : Internat	Nombre d'ESMS	Médiane 2017	Médiane 2018	Taux d'évolution N/N-1	Moyenne pondérée 2017*	Moyenne pondérée 2018*	Taux d'évolution N/N-1
Établissements								
CPO	Avec places	13	38,2	40,0	4,77 %	40,8	42,8	4,89 %
CPO	Sans places	6	29,8	33,4	12,08 %	31,3	32,3	3,25 %
CPO	Toutes modalités	19	34,1	35,3	3,68 %	38,6	40,3	4,58 %
ESAT	Toutes modalités	757	20,4	20,6	0,62 %	20,5	20,7	0,80 %
CRP	Avec places	39	32,8	32,0	-2,41 %	33,8	34,8	2,83 %
CRP	Sans places	8	39,2	36,4	-7,04 %	36,1	35,3	-2,21 %
CRP	Toutes modalités	47	33,5	32,1	-4,23 %	34,3	34,9	1,71 %
MAS	Avec places	399	127,0	129,9	2,26 %	131,0	131,5	0,36 %
MAS	Sans places	4	90,1	79,3	-11,96 %	96,9	90,5	-6,65 %
MAS	Toutes modalités	403	126,9	129,3	1,91 %	130,9	131,3	0,34 %
EEAH	Avec places	6	49,4	43,1	-12,65 %	53,3	44,5	-16,40 %
EEAH	Sans places	24	26,9	27,2	1,13 %	28,4	28,5	0,27 %
EEAH	Toutes modalités	30	31,3	29,9	-4,57 %	35,6	33,8	-4,92 %
EATAH	Avec places	5	88,8	88,8	0,00 %	100,8	108,9	8,10 %
EATAH	Sans places	4	34,0	34,7	2,08 %	37,3	34,8	-6,67 %
EATAH	Toutes modalités	9	53,8	54,4	1,00 %	69,4	72,3	4,17 %
FAM-EAM	Avec places	163	119,5	116,5	-2,55 %	116,2	111,3	-4,27 %
FAM-EAM	Sans places	3	58,0	58,0	0,00 %	57,0	64,9	13,87 %
FAM-EAM	Toutes modalités	166	118,7	116,2	-2,11 %	115,8	111,0	-4,18 %
Services								
SAMSAH	Toutes modalités	251	24,7	24,0	-2,78 %	23,7	23,3	-1,55 %
SPASAD	Toutes modalités	58	25,3	24,5	-2,79 %	25,6	24,0	-6,15 %
SSIAD	Toutes modalités	981	23,8	23,7	-0,31 %	23,9	23,8	-0,26 %

*Moyenne pondérée et tronquée.

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

À noter : en dessous de 10 unités statistiques, les données sont à utiliser avec prudence.

▾ Taux d'encadrement total dans les ESMS pour adultes handicapés

Les établissements pour adultes handicapés disposent en 2018 d'une médiane de 25,7 ETP (soit une hausse de 1,39 % par rapport à 2017). La moyenne pondérée n'a pas évolué entre les deux années et représente 45,8 ETP pour 100 places installées.

Pour les SAMSAH, la médiane s'élève à 24 ETP pour 100 places installées (-2,78 %), et la moyenne pondérée représente 23,3 ETP (-1,55 %).

Du côté des structures pour adultes handicapés, les MAS ont les taux d'encadrement les plus élevés au regard de l'importance des besoins des personnes accueillies.

Ainsi, le taux d'encadrement médian observé en MAS s'élève à 129 ETP pour 100 places installées en 2017 et 2018.

10 % de ces établissements ont un taux d'encadrement supérieur à 164 ETP pour 100 places installées, et 10 % ont un taux d'encadrement inférieur à 105 ETP pour 100 places installées en 2017. En 2018, 10 % de ces établissements ont un taux d'encadrement supérieur à 168 ETP pour 100 places installées, et 10 % ont un taux d'encadrement inférieur à 106 ETP pour 100 places installées.

Les taux d'encadrement les plus faibles sont constatés dans les ESAT.

Taux d'encadrement moyen par catégorie d'ESMS pour enfants handicapés et structure des emplois (nombre d'ETP pour 100 places)

Catégorie	Direction/ Encadrement	Administration/ Gestion	Services généraux	Restauration	Socio- éducatif	Paramédical	Médical
Établissements							
IME – Moyenne pondérée* – 2017	4,06	3,69	11,31	1,09	36,51	6,01	0,42
IME – Moyenne pondérée* – 2018	4,12	3,64	11,02	0,99	36,84	6,01	0,38
IME – Taux d'évolution N/N-1	1,4 %	-1,5 %	-2,6 %	-9,0 %	0,9 %	-0,1 %	-8,5 %
ITEP – Moyenne pondérée* – 2017	5,52	4,60	16,88	1,41	40,83	5,98	0,73
ITEP – Moyenne pondérée* – 2018	5,65	4,59	17,07	1,44	41,88	6,12	0,74
ITEP Taux d'évolution N/N-1	2,4 %	-0,1 %	1,1 %	2,0 %	2,6 %	2,3 %	1,9 %
EEAP – Moyenne pondérée* – 2017	5,39	5,70	16,03	1,05	66,01	23,64	1,17
EEAP – Moyenne pondérée* – 2018	5,48	5,59	15,91	1,00	65,70	24,65	1,11
EEAP – Taux d'évolution N/N-1	1,9 %	-1,9 %	-0,8 %	-5,4 %	-0,5 %	4,3 %	-5,4 %
IEM – Moyenne pondérée* – 2017	5,15	5,74	11,95	1,80	40,78	20,62	0,94
IEM – Moyenne pondérée* – 2018	4,70	5,72	11,54	1,67	40,41	21,01	0,88
IEM – Taux d'évolution N/N-1	-8,9 %	-0,3 %	-3,5 %	-7,5 %	-0,9 %	1,9 %	-6,7 %
IDV – Moyenne pondérée* – 2017	5,02	6,79	12,59	0,35	47,57	11,71	0,60
IDV – Moyenne pondérée* – 2018	5,26	6,90	12,58	0,31	46,56	10,81	0,60
IDV – Taux d'évolution N/N-1	4,9 %	1,6 %	-0,1 %	-11,2 %	-2,1 %	-7,8 %	0,0 %
IDA – Moyenne pondérée* – 2017	4,49	4,15	7,55	0,79	38,03	7,68	0,33
IDA – Moyenne pondérée* – 2018	4,29	4,37	7,32	0,81	37,51	8,01	0,35
IDA – Taux d'évolution N/N-1	-4,4 %	5,3 %	-3,1 %	2,3 %	-1,4 %	4,3 %	7,3 %
IESPESA – Moyenne pondérée* – 2017	3,94	4,55	15,04	1,11	41,60	11,22	0,64
IESPESA – Moyenne pondérée* – 2018	3,95	5,09	14,63	1,15	39,79	11,12	0,63
IESPESA – Taux d'évolution N/N-1	0,5 %	11,8 %	-2,8 %	3,8 %	-4,4 %	-0,9 %	-1,8 %
CAFS – Moyenne pondérée* – 2017	3,19	2,72	0,39	0,00	51,80	2,33	0,10
CAFS – Moyenne pondérée* – 2018 ⁷	2,93	2,67	0,70	0,00	49,91	2,49	0,10
CAFS – Taux d'évolution N/N-1	-8,1 %	-1,9 %	80,6 %	-	-3,7 %	6,7 %	0,0 %
EEEH – Moyenne pondérée* – 2017	5,01	4,35	4,40	0,19	57,85	8,60	0,00
EEEH – Moyenne pondérée* -2018	5,45	4,30	5,90	0,19	61,37	9,31	0,00
EEEH – Taux d'évolution N/N-1	8,8 %	-1,1 %	34,2 %	-2,4 %	6,1 %	8,2 %	-
EATEH - Moyenne pondérée* – 2017	3,07	1,25	7,69	0,19	27,60	3,19	0,00
EATEH - Moyenne pondérée* – 2018 ⁷	3,30	1,19	6,06	0,24	27,39	2,85	0,00
EATEH - Taux d'évolution N/N-1	7,5 %	-5,1 %	-21,2 %	24,2 %	-0,8 %	-10,5 %	-
JES – Moyenne pondérée* – 2017	5,21	3,53	4,52	0,81	42,29	12,16	0,63
JES – Moyenne pondérée* – 2018 ⁷	3,69	3,65	5,30	0,00	39,89	12,17	0,63
JES – Taux d'évolution N/N-1	-29,3 %	3,2 %	17,3 %	-100,0 %	-5,7 %	0,1 %	0,0 %
Services							
SESSAD – Moyenne pondérée* – 2017	2,70	2,64	0,91	0,00	12,99	8,23	0,40
SESSAD – Moyenne pondérée* – 2018 ⁸	2,63	2,57	0,85	0,00	13,10	7,96	0,38
SESSAD – Taux d'évolution N/N-1	-2,7 %	-2,7 %	-6,1 %	0,0 %	0,8 %	-3,4 %	-5,6 %

*Moyenne pondérée et tronquée.

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

À noter : la moyenne est tronquée pour chaque poste d'emploi. Ainsi, la somme des taux d'encadrement des différents postes peut être légèrement différente du taux d'encadrement total calculé précédemment.

Taux d'encadrement moyen par catégorie d'ESMS pour adultes handicapés et personnes âgées et structure des emplois (nombre d'ETP pour 100 places)

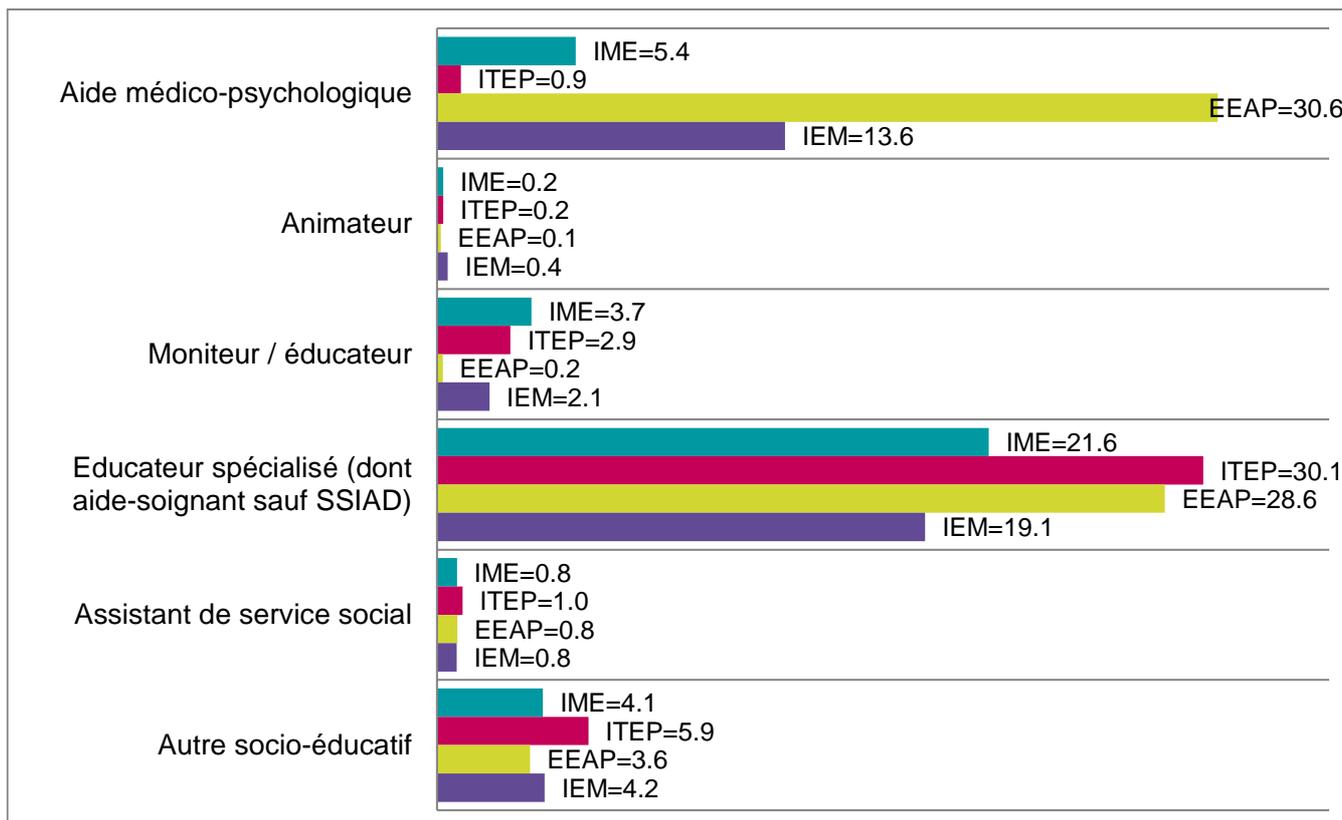
Catégorie	Direction/Enca drement	Administration/ Gestion	Services généraux	Restauration	Socio- éducatif	Paramédical	Médical
Établissements							
CPO – Moyenne pondérée* – 2017	2,6	8,5	2,6	0,4	18,6	5,1	0,5
CPO – Moyenne pondérée* – 2018	3,0	8,4	2,8	0,2	19,6	5,6	0,5
CPO – Taux d'évolution N/N-1	15,4 %	-0,8 %	7,4 %	-50,8 %	5,2 %	10,4 %	1,3 %
ESAT – Moyenne pondérée* – 2017	2,3	2,2	1,4	0,1	13,7	0,5	0,0
ESAT – Moyenne pondérée* – 2018	2,4	2,2	1,4	0,1	13,8	0,5	0,0
ESAT – Taux d'évolution N/N-1	1,1 %	0,7 %	0,2 %	-4,7 %	0,7 %	2,8 %	-
CRP – Moyenne pondérée* – 2017	2,8	5,9	5,7	2,5	14,9	2,1	0,3
CRP – Moyenne pondérée* – 2018	2,9	6,2	5,9	2,3	15,1	2,1	0,3
CRP – Taux d'évolution N/N-1	5,9 %	3,7 %	3,3 %	-6,9 %	1,3 %	-0,3 %	3,8 %
MAS – Moyenne pondérée* – 2017	4,9	4,6	17,6	0,8	81,4	19,9	0,7
MAS – Moyenne pondérée* – 2018	5,0	4,5	17,3	0,7	81,1	20,5	0,7
MAS – Taux d'évolution N/N-1	1,7 %	-0,7 %	-1,7 %	-9,4 %	-0,4 %	3,0 %	-5,4 %
EEAH - Moyenne pondérée* – 2017	2,4	2,7	2,7	0,1	19,9	7,3	0,4
EEAH - Moyenne pondérée* – 2018	2,2	2,6	2,5	0,1	18,8	7,2	0,4
EEAH - Taux d'évolution N/N-1	-11,0 %	-6,8 %	-7,7 %	-7,9 %	-5,4 %	-0,2 %	0,0 %
EATAH – Moyenne pondérée* – 2017	5,5	5,4	8,4	0,0	47,0	3,1	0,0
EATAH – Moyenne pondérée* – 2018	6,0	5,5	7,6	0,0	49,6	3,6	0,0
EATAH – Taux d'évolution N/N-1	9,0 %	1,1 %	-8,9 %	-	5,5 %	16,3 %	-
FAM – Moyenne pondérée* – 2017	5,2	4,3	19,2	1,1	65,5	18,8	0,6
FAM – Moyenne pondérée* – 2018	5,1	4,0	17,6	1,0	63,2	18,5	0,5
FAM – Taux d'évolution N/N-1	-2,2 %	-7,7 %	-8,4 %	-6,8 %	-3,5 %	-1,8 %	-13,0 %
Services							
SAMSAH – Moyenne pondérée* – 2017	1,9	1,7	0,1	0,0	9,1	9,7	0,5
SAMSAH – Moyenne pondérée* – 2018	1,8	1,7	0,1	0,0	8,7	10,0	0,4
SAMSAH – Taux d'évolution N/N-1	-1,2 %	-1,9 %	43,8 %	-	-4,7 %	3,2 %	-26,6 %
SPASAD – Moyenne pondérée* – 2017	1,7	1,8	0,1	0,0	0,3	21,8	0,0
SPASAD – Moyenne pondérée* – 2018	1,7	1,6	0,0	0,0	0,4	20,4	0,0
SPASAD – Taux d'évolution N/N-1	-3,6 %	-12,8 %	-10,4 %	-	32,5 %	-6,3 %	-
SSIAD – Moyenne pondérée* – 2017	1,2	0,9	0,0	0,0	0,1	20,2	0,0
SSIAD – Moyenne pondérée* – 2018	1,2	0,9	0,0	0,0	0,1	20,1	0,0
SSIAD – Taux d'évolution N/N-1	-0,2 %	-0,8 %	30,9 %	-	4,0 %	-0,5 %	-

*Moyenne pondérée et tronquée.

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

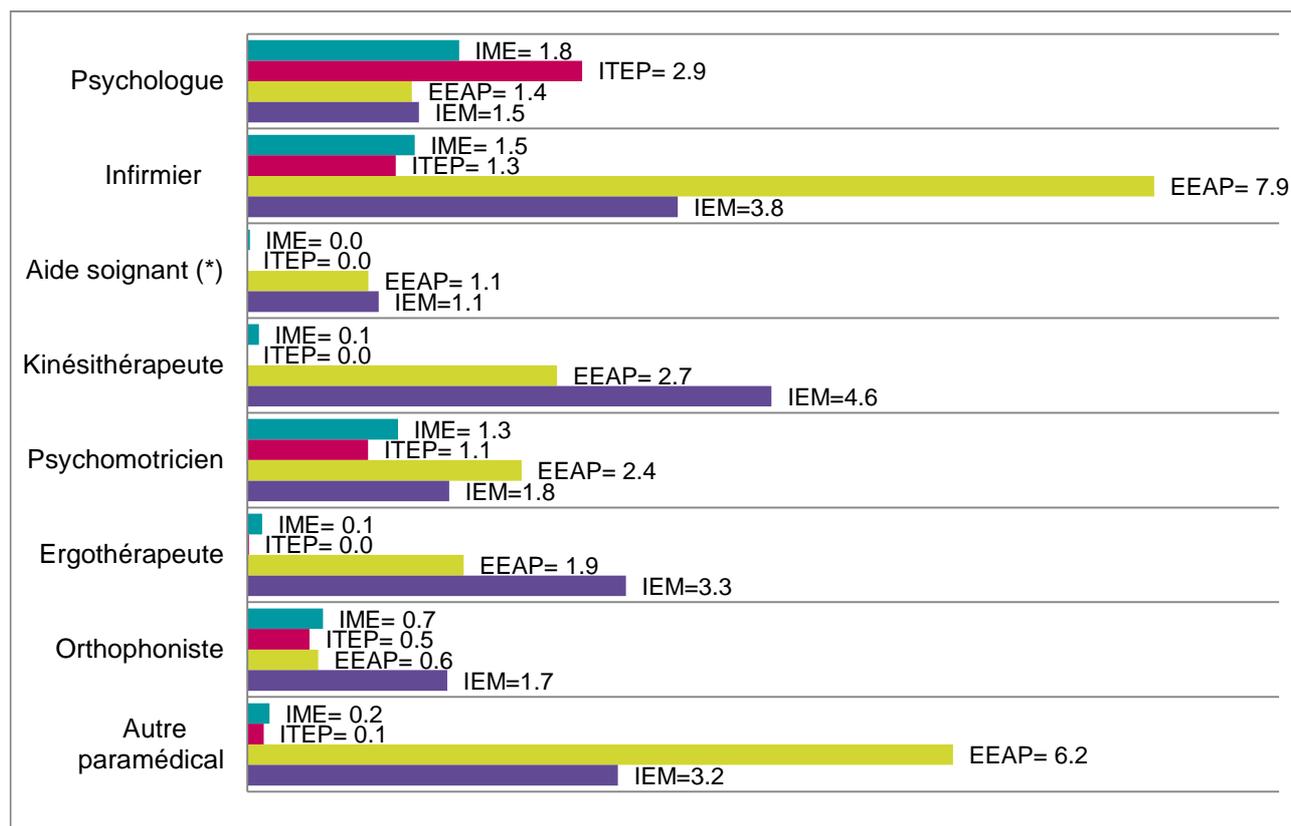
À noter : la moyenne est tronquée pour chaque poste d'emploi. Ainsi, la somme des taux d'encadrement des différents postes peut être légèrement différente du taux d'encadrement total calculé précédemment.

Taux d'encadrement (ETP pour 100 places) par structure des emplois socio-éducatifs détaillés pour les ESMS pour enfants handicapés (IEM, EEAP, ITEP et IME) en 2018



Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

Taux d'encadrement (ETP pour 100 places) par structure des emplois paramédicaux détaillés pour les ESMS pour enfants handicapés (IEM, EEAP, ITEP et IME) en 2018



*Les ETP d'aides-soignants sont rattachés (sauf pour les SSIAD) à la catégorie socio-éducative parmi la fonction éducation spécialisée (idem tableau de bord de la performance). Cependant, des ETP d'aides-soignants sont classés en code 61B : Aide-soignant (SSIAD).

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

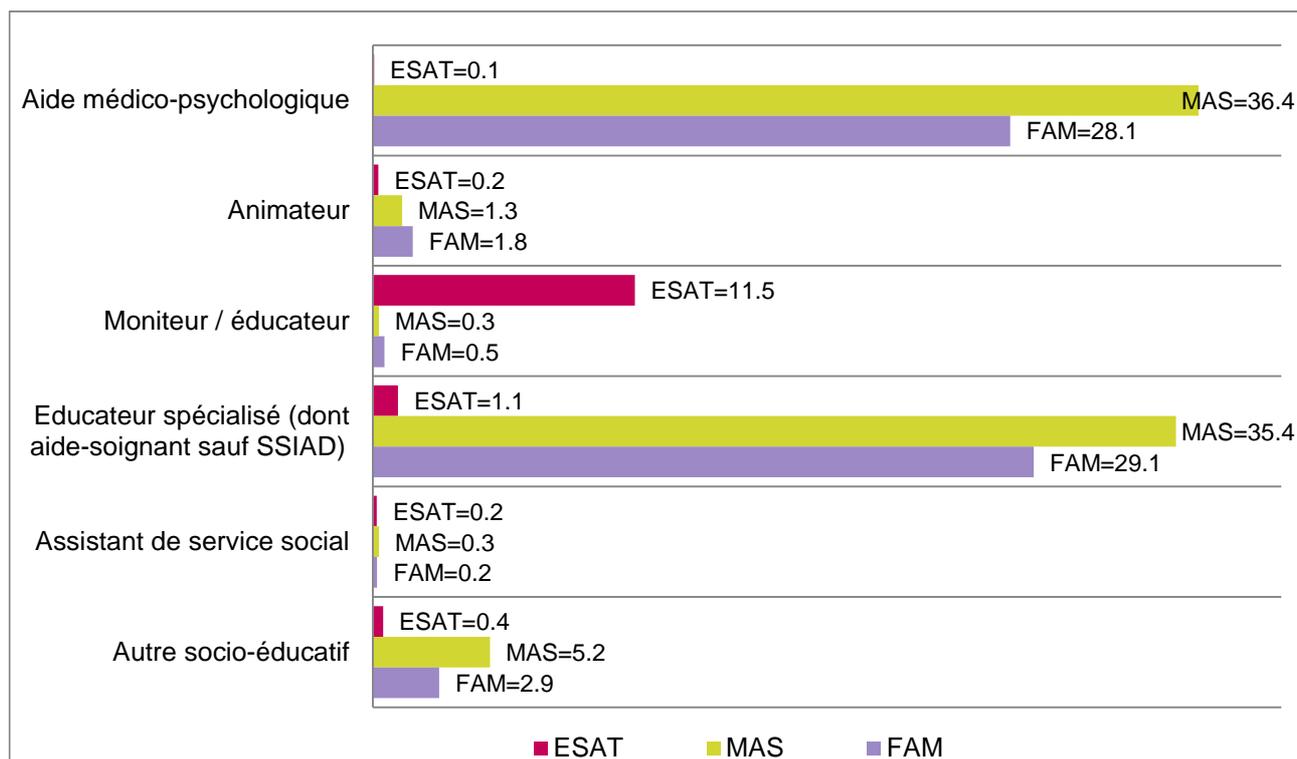
➤ Taux d'encadrement par structure des emplois dans les EEAP

Dans les EEAP, le cœur des emplois s'articule autour des fonctions éducatives, pédagogiques et sociales (le taux d'encadrement moyen pondéré et tronqué en 2018 est égal à 65,7 ETP pour 100 places installées, soit une baisse de 0,48 % par rapport à 2017), mais également sur les fonctions thérapeutiques (le taux d'encadrement moyen pondéré et tronqué du personnel paramédical est égal à 24,6 ETP pour 100 places installées en 2018 – +4,26 %).

Les professions éducatives, pédagogiques et sociales les plus représentées dans ces établissements sont les éducateurs spécialisés (y compris aides-soignants) et les aides médico-psychologiques (respectivement 28,6 ETP pour 100 places installées et 30,6 ETP pour 100 places installées).

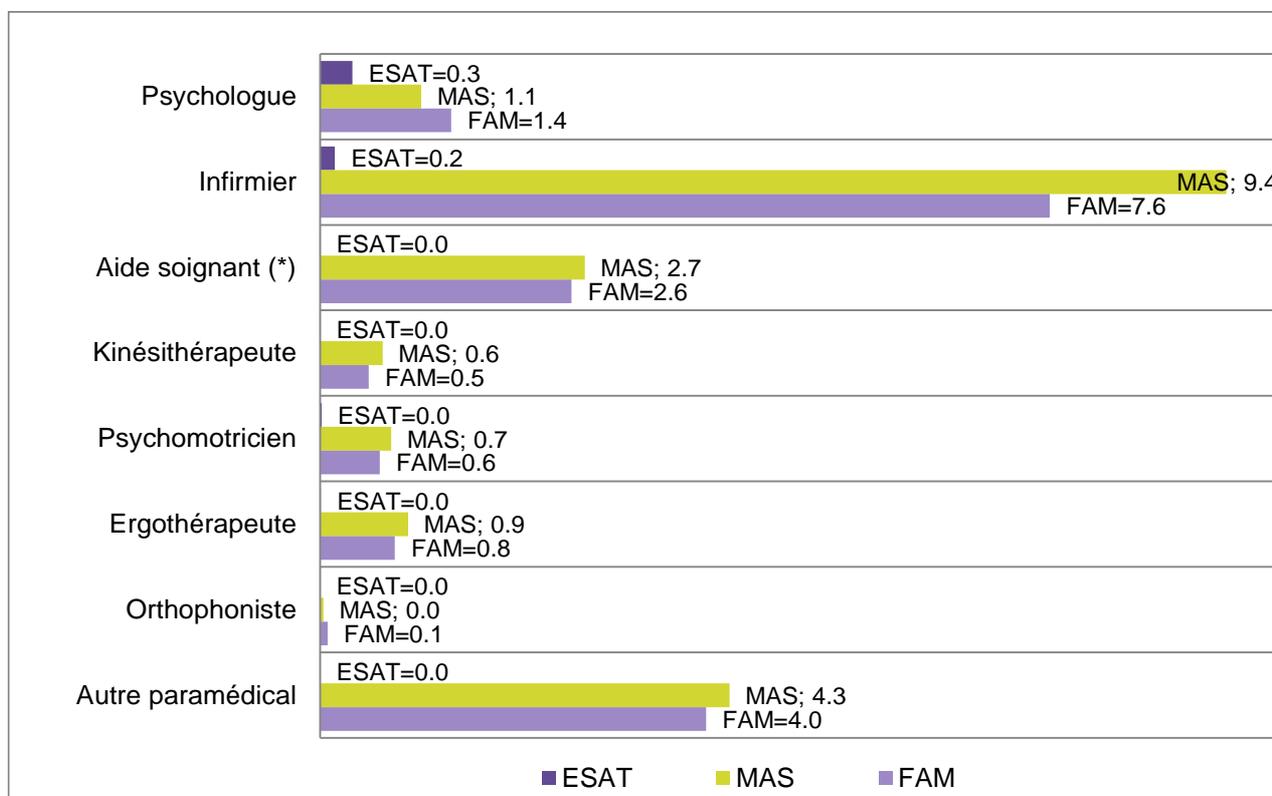
Les professions paramédicales les plus représentées dans les EEAP sont les infirmiers (le taux d'encadrement moyen pondéré et tronqué du personnel est égal à 7,9 ETP pour 100 places installées).

Taux d'encadrement (ETP pour 100 places) par structure des emplois socio-éducatifs détaillés pour les ESMS pour adultes handicapés (MAS et FAM, dont EAM) en 2018



Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

Taux d'encadrement (ETP pour 100 places) par structure des emplois paramédicaux détaillés pour les ESMS pour adultes handicapés (MAS et FAM, dont EAM) en 2018



*Les ETP d'aides-soignants sont rattachés (sauf pour les SSIAD) à la catégorie socio-éducative parmi la fonction éducation spécialisée (idem tableau de bord de la performance). Cependant, des ETP d'aides-soignants sont classés en code 61B : Aide-soignant (SSIAD).

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

▾ Taux d'encadrement par structure des emplois dans les MAS et FAM

Dans les MAS, le cœur des emplois concerne les fonctions éducatives, pédagogiques et sociales (le taux d'encadrement moyen pondéré et tronqué est égal à 81,1 ETP pour 100 places installées en 2018, soit une baisse de 0,37 % par rapport à 2017), mais également les fonctions thérapeutiques (le taux d'encadrement moyen pondéré et tronqué du personnel paramédical est égal à 20,5 ETP pour 100 places installées en 2018 – +3,01 %).

Les professions éducatives, pédagogiques et sociales les plus représentées dans ces établissements sont les éducateurs spécialisés (y compris aides-soignants) et les aides médico-psychologiques (respectivement 35,4 ETP pour 100 places installées et 36,4 ETP pour 100 places installées).

Les professions paramédicales les plus représentées dans les MAS sont les infirmiers (le taux d'encadrement moyen pondéré et tronqué du personnel est égal à 9,42 ETP pour 100 places installées).

Dans les FAM, le cœur des emplois regroupe les fonctions éducatives, pédagogiques et sociales (le taux d'encadrement moyen pondéré et tronqué en 2018 est égal à 63,2 ETP pour 100 places installées – -3,53 % par rapport à 2017), mais également thérapeutiques (le taux d'encadrement moyen pondéré et tronqué du personnel paramédical est égal à 18,5 ETP pour 100 places installées – -1,78 %).

Les professions éducatives, pédagogiques et sociales les plus représentées dans ces établissements sont les éducateurs spécialisés et les aides médico-psychologiques (respectivement 29,1 ETP pour 100 places installées et 28,1 ETP pour 100 places installées).

Les professions paramédicales les plus représentées dans les FAM sont les infirmiers (le taux d'encadrement moyen pondéré et tronqué du personnel est égal à 7,6 ETP pour 100 places installées).

3. Coût salarial d'un ETP, hors crédits non reconductibles (CNR)

Le coût moyen par ETP est calculé en rapportant les salaires et des cotisations sociales et fiscales (groupe 2 des charges sans CNR) à son nombre total d'ETP.

Coût salarial total d'un ETP hors CNR par catégorie d'établissements et services pour enfants handicapés entre 2017 et 2018

Catégorie d'ESMS	Nombre d'ESMS	Médiane 2017	Médiane 2018	Taux d'évolution N/N-1	Moyenne pondérée 2017*	Moyenne pondérée 2018*	Taux d'évolution N/N-1
Établissements							
IME	706	44 797 €	44 929 €	0,29 %	45 311 €	45 170 €	-0,31 %
ITEP	233	44 409 €	44 967 €	1,26 %	45 829 €	45 743 €	-0,19 %
EEAP	107	44 692 €	44 579 €	-0,25 %	46 138 €	45 973 €	-0,36 %
IEM	82	47 214 €	47 427 €	0,45 %	47 816 €	47 750 €	-0,14 %
IDV	19	46 798 €	48 178 €	2,95 %	48 063 €	48 109 €	0,10 %
IDA	42	48 120 €	48 690 €	1,18 %	48 780 €	48 714 €	-0,13 %
IESPESA	8	43 358 €	44 372 €	2,34 %	44 166 €	44 199 €	0,08 %
CAFS	23	39 693 €	43 746 €	10,21 %	46 827 €	46 708 €	-0,25 %
EEEEH	42	46 174 €	45 292 €	-1,91 %	42 888 €	42 716 €	-0,40 %
EATEH	9	44 307 €	48 901 €	10,37 %	49 811 €	49 520 €	-0,58 %
JES	5	41 733 €	46 281 €	10,90 %	44 527 €	44 424 €	-0,23 %
Services							
SESSAD	968	51 925 €	52 082 €	0,30 %	51 795 €	51 621 €	-0,34 %
CMPP	182	59 211 €	59 683 €	0,80 %	59 269 €	59 239 €	-0,05 %
CAMSP	156	56 758 €	57 650 €	1,57 %	56 815 €	56 679 €	-0,24 %
BAPU	4	65 733 €	63 844 €	-2,87 %	67 858 €	67 531 €	-0,48 %

À noter : en dessous de 10 unités statistiques, les données sont à utiliser avec prudence.

Établissements et services pour adultes handicapés entre 2017 et 2018

Catégorie d'ESMS	Nombre d'ESMS	Médiane 2017	Médiane 2018	Taux d'évolution N/N-1	Moyenne pondérée 2017*	Moyenne pondérée 2018*	Taux d'évolution N/N-1
Établissements							
CPO	19	54 956 €	54 973 €	0,03 %	54 629 €	54 743 €	0,21 %
ESAT	764	46 390 €	46 596 €	0,44 %	46 649 €	46 556 €	-0,20 %
CRP	42	57 532 €	60 301 €	4,81 %	62 297 €	62 222 €	-0,12 %
MAS	402	44 801 €	45 331 €	1,18 %	45 902 €	45 763 €	-0,30 %
EEAH	36	47 730 €	50 638 €	6,09 %	50 046 €	50 267 €	0,44 %
EATAH	8	44 819 €	48 078 €	7,27 %	48 134 €	47 070 €	-2,21 %
FAM-EAM	162	44 932 €	46 423 €	3,32 %	46 846 €	46 271 €	-1,23 %
CR	7	61 517 €	55 857 €	-9,20 %	58 575 €	57 900 €	-1,15 %
UEROS	21	61 831 €	60 236 €	-2,58 %	60 886 €	60 557 €	-0,54 %
Services							
SAMSAH	243	50 426 €	50 996 €	1,13 %	49 959 €	49 797 €	-0,32 %
SPASAD	58	46 430 €	46 544 €	0,24 %	47 111 €	46 746 €	-0,77 %
SSIAD	987	43 494 €	44 463 €	2,23 %	45 309 €	45 204 €	-0,23 %

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

À noter : en dessous de 10 unités statistiques, les données sont à utiliser avec prudence.

**Coût salarial total d'un ETP hors CNR par catégorie d'établissements et services
pour enfants handicapés et par structure des emplois**

Catégorie d'ESMS	Direction/Encadrement	Administration/Gestion	Services généraux	Restauration	Socio-éducatif	Paramédical	Médical
Établissement							
IME – Moyenne pondérée* – 2017	49 832 €	28 869 €	22 447 €	24 946 €	26 880 €	33 547 €	83 222 €
IME – Moyenne pondérée* – 2018	50 109 €	29 235 €	22 837 €	25 824 €	26 955 €	33 768 €	87 069 €
IME – Taux d'évolution N/N-1	0,6 %	1,3 %	1,7 %	3,5 %	0,3 %	0,7 %	4,6 %
IPEP – Moyenne pondérée* – 2017	49 629 €	27 824 €	21 887 €	25 073 €	25 789 €	33 791 €	82 356 €
IPEP – Moyenne pondérée* – 2018	50 884 €	27 871 €	22 180 €	25 981 €	26 232 €	34 310 €	85 451 €
IPEP – Taux d'évolution N/N-1	2,5 %	0,2 %	1,3 %	3,6 %	1,7 %	1,5 %	3,8 %
EEAP – Moyenne pondérée* – 2017	53 515 €	27 981 €	22 233 €	28 104 €	24 551 €	29 036 €	86 328 €
EEAP – Moyenne pondérée* – 2018	52 145 €	28 607 €	23 043 €	29 272 €	25 250 €	28 871 €	88 072 €
EEAP – Taux d'évolution N/N-1	-2,6 %	2,2 %	3,7 %	4,2 %	2,9 %	-0,6 %	2,0 %
IEM – Moyenne pondérée* – 2017	51 923 €	28 175 €	22 242 €	24 538 €	25 526 €	30 051 €	82 871 €
IEM – Moyenne pondérée* – 2018	51 050 €	29 028 €	22 392 €	25 874 €	25 671 €	30 107 €	85 694 €
IEM – Taux d'évolution N/N-1	-1,7 %	3,0 %	0,7 %	5,5 %	0,6 %	0,2 %	3,4 %
IDV – Moyenne pondérée* – 2017	51 103 €	29 595 €	23 140 €	24 109 €	30 392 €	30 167 €	70 795 €
IDV – Moyenne pondérée* – 2018	52 308 €	28 954 €	22 384 €	24 755 €	29 115 €	30 642 €	84 563 €
IDV – Taux d'évolution N/N-1	2,4 %	-2,2 %	-3,3 %	2,7 %	-4,2 %	1,6 %	19,5 %
IDA – Moyenne pondérée* – 2017	52 944 €	30 781 €	23 714 €	23 209 €	31 692 €	33 844 €	89 210 €
IDA – Moyenne pondérée* – 2018	54 529 €	31 174 €	25 039 €	25 213 €	32 398 €	34 306 €	81 709 €
IDA – Taux d'évolution N/N-1	3,0 %	1,3 %	5,6 %	8,6 %	2,2 %	1,4 %	-8,4 %
IESPESA – Moyenne pondérée* – 2017	50 306 €	29 294 €	22 071 €	21 236 €	27 923 €	29 969 €	79 127 €
IESPESA – Moyenne pondérée* – 2018	53 104 €	28 705 €	23 634 €	22 560 €	29 162 €	28 634 €	75 140 €
IESPESA – Taux d'évolution N/N-1	5,6 %	-2,0 %	7,1 %	6,2 %	4,4 %	-4,5 %	-5,0 %
CAFS – Moyenne pondérée* – 2017	53 375 €	29 692 €	18 799 €	-	25 826 €	39 787 €	90 036 €
CAFS – Moyenne pondérée* – 2018	55 735 €	28 698 €	18 426 €	-	26 803 €	40 282 €	85 382 €
CAFS – Taux d'évolution N/N-1	4,4 %	-3,4 %	-2,0 %	-	3,8 %	1,2 %	-5,2 %
EEEH – Moyenne pondérée* – 2017	50 106 €	28 173 €	23 402 €	22 088 €	22 586 €	32 749 €	83 212 €
EEEH – Moyenne pondérée* – 2018	47 905 €	26 541 €	21 499 €	22 851 €	22 694 €	33 185 €	79 990 €
EEEH – Taux d'évolution N/N-1	-4,4 %	-5,8 %	-8,1 %	3,5 %	0,5 %	1,3 %	-3,9 %

Catégorie d'ESMS	Direction/Encadrement	Administration/Gestion	Services généraux	Restauration	Socio-éducatif	Paramédical	Médical
EATEH – Moyenne pondérée* – 2017	43 388 €	24 610 €	22 155 €	23 221 €	24 176 €	27 824 €	94 826 €
EATEH – Moyenne pondérée* – 2017	42 668 €	25 954 €	25 938 €	21 772 €	23 239 €	30 183 €	96 896 €
EATH – Taux d'évolution N/N-1	-1,7 %	5,5 %	17,1 %	-6,2 %	-3,9 %	8,5 %	2,2 %
JES – Moyenne pondérée* – 2017	49 685 €	25 719 €	22 603 €	-	28 389 €	30 880 €	105 760 €
JES – Moyenne pondérée* – 2017	46 301 €	26 124 €	22 162 €	-	24 125 €	31 418 €	109 093 €
JES – Taux d'évolution N/N-1	-6,8 %	1,6 %	-2,0 %	-	-15,0 %	1,7 %	3,2 %
Service							
SESSAD – Moyenne pondérée* – 2017	47 021 €	27 373 €	21 226 €	-	28 344 €	32 353 €	85 460 €
SESSAD – Moyenne pondérée* – 2017	47 560 €	27 704 €	21 845 €	-	28 548 €	32 558 €	85 879 €
SESSAD – Taux d'évolution N/N-1	1,2 %	1,2 %	2,9 %	-	0,7 %	0,6 %	0,5 %
CMPP – Moyenne pondérée* – 2017	58 291 €	26 904 €	20 512 €	-	27 500 €	36 359 €	87 295 €
CMPP – Moyenne pondérée* – 2017	58 253 €	26 988 €	20 978 €	-	27 898 €	36 606 €	85 159 €
CMPP – Taux d'évolution N/N-1	-0,1 %	0,3 %	2,3 %	-	1,5 %	0,7 %	-2,5 %
CAMSP – Moyenne pondérée* – 2017	60 249 €	27 644 €	23 592 €	-	30 727 €	34 283 €	89 062 €
CAMSP – Moyenne pondérée* – 2017	61 199 €	27 792 €	22 859 €	-	30 401 €	34 540 €	82 914 €
CAMSP – Taux d'évolution N/N-1	1,6 %	0,5 %	-3,1 %	-	-1,1 %	0,8 %	-6,9 %

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

**Coût salarial total d'un ETP hors CNR par catégorie d'établissements et services
pour adultes handicapés et personnes âgées et par structure des emplois**

Catégorie d'ESMS	Direction/Encadrement	Administration/Gestion	Services généraux	Restauration	Socio-éducatif	Paramédical	Médical
CPO – Moyenne pondérée* – 2017	50 174 €	30 091 €	24 325 €	16 542 €	31 254 €	34 996 €	82 298 €
CPO – Moyenne pondérée* – 2018	51 831 €	29 835 €	26 087 €	24 137 €	31 529 €	32 800 €	81 464 €
CPO – Taux d'évolution N/N-1	3,3 %	-0,9 %	7,2 %	45,9 %	0,9 %	-6,3 %	-1,0 %
ESAT – Moyenne pondérée* – 2017	47 395 €	28 694 €	23 398 €	25 010 €	27 210 €	37 002 €	82 932 €
ESAT – Moyenne pondérée* – 2018	47 946 €	29 033 €	23 565 €	26 186 €	27 204 €	36 954 €	90 588 €
ESAT – Taux d'évolution N/N-1	1,2 %	1,2 %	0,7 %	4,7 %	0,0 %	-0,1 %	9,2 %
CRP – Moyenne pondérée* – 2017	56 058 €	32 618 €	23 900 €	27 382 €	36 571 €	37 299 €	87 877 €
CRP – Moyenne pondérée* – 2018	56 502 €	32 755 €	24 947 €	28 018 €	37 338 €	38 044 €	87 595 €
CRP – Taux d'évolution N/N-1	0,8 %	0,4 %	4,4 %	2,3 %	2,1 %	2,0 %	-0,3 %
MAS – Moyenne pondérée* – 2017	54 177 €	28 111 €	23 113 €	26 511 €	25 775 €	30 183 €	82 570 €
MAS – Moyenne pondérée* – 2018	55 066 €	28 769 €	23 619 €	26 240 €	25 990 €	30 540 €	87 761 €
MAS – Taux d'évolution N/N-1	1,6 %	2,3 %	2,2 %	-1,0 %	0,8 %	1,2 %	6,3 %
EEAH - Moyenne pondérée* – 2017	49 121 €	27 445 €	25 829 €	-	27 117 €	31 776 €	86 306 €
EEAH - Moyenne pondérée* – 2018	52 532 €	27 744 €	20 578 €	-	27 441 €	30 381 €	81 925 €
EEAH - Taux d'évolution N/N-1	6,9 %	1,1 %	-20,3 %	-	1,2 %	-4,4 %	-5,1 %
EATAH – Moyenne pondérée* – 2017	46 931 €	30 982 €	19 908 €	-	23 709 €	30 938 €	81 204 €
EATAH – Moyenne pondérée* – 2018	47 547 €	31 232 €	22 301 €	-	24 552 €	31 664 €	97 867 €
EATAH – Taux d'évolution N/N-1	1,3 %	0,8 %	12,0 %	-	3,6 %	2,4 %	20,5 %
FAM-EAM – Moyenne pondérée* – 2017	54 888 €	29 167 €	24 715 €	26 130 €	26 988 €	30 481 €	73 990 €
FAM-EAM – Moyenne pondérée* – 2018	55 857 €	29 618 €	25 250 €	25 856 €	27 735 €	31 701 €	82 808 €
FAM-EAM – Taux d'évolution N/N-1	1,8 %	1,6 %	2,2 %	-1,1 %	2,8 %	4,0 %	11,9 %
CR – Moyenne pondérée* – 2017	48 957 €	30 654 €	20 118 €	-	31 439 €	41 360 €	103 079 €
CR – Moyenne pondérée* – 2018	48 202 €	32 809 €	20 164 €	-	31 801 €	35 080 €	89 777 €
CR – Taux d'évolution N/N-1	-1,5 %	7,0 %	0,2 %	-	1,2 %	-15,2 %	-12,9 %
UEROS – Moyenne pondérée* – 2017	52 272 €	30 013 €	26 971 €	23 538 €	29 940 €	34 699 €	69 972 €
UEROS – Moyenne pondérée* – 2018	49 450 €	29 770 €	28 277 €	28 406 €	29 806 €	35 963 €	80 790 €
UEROS – Taux d'évolution N/N-1	-5,4 %	-0,8 %	4,8 %	20,7 %	-0,5 %	3,6 %	15,5 %

Catégorie d'ESMS	Direction/Encadrement	Administration/Gestion	Services généraux	Restauration	Socio-éducatif	Paramédical	Médical
SAMSAH – Moyenne pondérée* – 2017	47 139 €	26 394 €	22 473 €	-	26 164 €	30 817 €	80 384 €
SAMSAH – Moyenne pondérée* – 2018	48 086 €	26 872 €	21 743 €	-	26 436 €	31 621 €	88 388 €
SAMSAH – Taux d'évolution N/N-1	2,0 %	1,8 %	-3,3 %	-	1,0 %	2,6 %	10,0 %
SPASAD – Moyenne pondérée* – 2017	50 436 €	33 131 €	17 571 €	-	20 158 €	31 283 €	78 180 €
SPASAD – Moyenne pondérée* – 2018	53 794 €	33 443 €	21 557 €	-	31 252 €	31 841 €	79 247 €
SPASAD – Taux d'évolution N/N-1	6,7 %	0,9 %	22,7 %	-	55,0 %	1,8 %	1,4 %
SSIAD – Moyenne pondérée* – 2017	48 989 €	32 116 €	22 949 €	-	26 035 €	29 969 €	64 536 €
SSIAD – Moyenne pondérée* – 2018	50 415 €	32 612 €	24 749 €	-	27 819 €	30 621 €	82 243 €
SSIAD – Taux d'évolution N/N-1	2,9 %	1,5 %	7,8 %	-	6,9 %	2,2 %	27,4 %

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

Coût salarial total d'un ETP hors CNR par catégorie d'établissements et services et par convention collective ou fonction publique en 2018

Catégorie	Branche aide à domicile	CCN 1951	CCN 1965	CCN 1966	CCU 2002	CCR	FPH (titre IV)	FPT (titre III)	UCANSS	Autre
Enfants handicapés Total établissements	-	48 885 €	41 918 €	45 166 €	-	45 332 €	46 567 €	65 147 €	59 175 €	46 889 €
dont EEAP	-	50 566 €	-	45 385 €	-	45 180 €	43 679 €	-	-	43 618 €
dont IEM	-	50 036 €	45 354 €	44 543 €	-	-	-	65 147 €	54 771 €	-
dont IME	-	47 461 €	41 488 €	44 810 €	-	45 645 €	46 727 €	-	59 443 €	42 813 €
dont ITEP	-	45 978 €	40 639 €	45 631 €	-	-	42 367 €	-	59 859 €	52 261 €
Enfants handicapés Total services	-	54 835 €	48 017 €	53 942 €	-	60 195 €	50 941 €	52 762 €	63 669 €	49 210 €
dont CAMSP	-	57 550 €	-	57 264 €	-	-	54 663 €	49 069 €	62 678 €	52 097 €
dont CMPP	-	58 750 €	-	59 384 €	-	-	55 888 €	54 498 €	70 330 €	-
dont SESSAD	-	52 755 €	48 017 €	51 507 €	-	57 724 €	48 930 €	60 613 €	61 965 €	48 038 €
Adultes handicapés Total établissements	-	50 877 €	44 102 €	45 378 €	49 655 €	45 722 €	46 157 €	46 303 €	62 803 €	56 179 €
dont ESAT	-	52 526 €	42 680 €	46 024 €	-	44 699 €	46 010 €	43 331 €	65 491 €	47 766 €
dont FAM-EAM	-	49 035 €	43 790 €	44 161 €	45 591 €	40 954 €	47 031 €	42 628 €	-	44 689 €
dont MAS	-	49 098 €	44 163 €	44 812 €	52 232 €	46 285 €	45 889 €	48 038 €	59 505 €	43 361 €
Adultes handicapés SAMSAH	44 725 €	52 334 €	48 390 €	48 136 €	-	61 207 €	52 156 €	-	50 625 €	5 263 €
Adultes handicapés et personnes âgées Total services	42 818 €	48 109 €	48 241 €	45 058 €	40 604 €	42 575 €	44 552 €	44 600 €	48 873 €	47 184 €
dont SPASAD	45 556 €	48 305 €	-	39 539 €	-	39 490 €	-	47 571 €	-	47 308 €
dont SSIAD	42 428 €	48 090 €	48 241 €	45 989 €	40 604 €	42 697 €	44 552 €	44 364 €	48 873 €	47 176 €

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

📌 L'analyse des coûts moyens (sans CNR) par ETP aboutit aux constats suivants

Les écarts s'expliquent notamment par la structure du personnel des différentes catégories d'ESMS. Ainsi, plus la part en personnel médical et paramédical est importante, plus le coût salarial par ETP est élevé. Au contraire, lorsque la structure dispose d'une part en personnel socio-éducatif et en services généraux plus importante, le coût salarial par ETP diminue.

La dispersion des valeurs peut également s'expliquer par la convention collective.

4 Coût net par place

Coût net par place (hors CNR, recettes en atténuation et provisions) et
par file active pour les CMPP et CAMSP

Établissements et services pour enfants handicapés (hors BAPU)

Catégorie d'ESMS	Modalité d'accueil : Internat	Nombre d'ESMS	Médiane 2017	Médiane 2018	Taux d'évolution N/N-1	Moyenne pondérée* 2017	Moyenne pondérée* 2018	Taux d'évolution N/N-1
Établissements								
IME	Avec places d'internat	430	42 455 €	42 628 €	0,41 %	43 847 €	43 997 €	0,34 %
IME	Sans places d'internat	317	32 494 €	33 156 €	2,04 %	31 439 €	31 886 €	1,42 %
IME	Toutes modalités	747	38 129 €	38 704 €	1,51 %	39 033 €	39 277 €	0,62 %
ITEP	Avec places d'internat	204	47 378 €	46 693 €	-1,45 %	47 335 €	48 009 €	1,43 %
ITEP	Sans places d'internat	41	33 606 €	34 735 €	3,36 %	35 331 €	35 586 €	0,72 %
ITEP	Toutes modalités	245	46 143 €	46 084 €	-0,13 %	45 872 €	46 499 €	1,37 %
EEAP	Avec places d'internat	74	77 802 €	79 669 €	2,40 %	77 409 €	78 868 €	1,89 %
EEAP	Sans places d'internat	37	57 383 €	60 129 €	4,78 %	56 847 €	57 852 €	1,77 %
EEAP	Toutes modalités	111	70 067 €	71 777 €	2,44 %	72 557 €	73 880 €	1,82 %
IEM	Avec places d'internat	53	62 614 €	62 948 €	0,53 %	61 072 €	59 479 €	-2,61 %
IEM	Sans places d'internat	27	43 170 €	43 739 €	1,32 %	42 508 €	40 180 €	-5,48 %
IEM	Toutes modalités	80	58 010 €	57 299 €	-1,23 %	57 629 €	55 693 €	-3,36 %
IDV	Avec places d'internat	13	67 226 €	67 979 €	1,12 %	66 138 €	66 170 €	0,05 %
IDV	Sans places d'internat	6	27 118 €	24 295 €	-10,41 %	23 357 €	22 183 €	-5,02 %
IDV	Toutes modalités	19	49 837 €	48 859 €	-1,96 %	59 151 €	58 962 €	-0,32 %
IDA	Avec places d'internat	26	47 237 €	47 966 €	1,54 %	47 011 €	46 094 €	-1,95 %
IDA	Sans places d'internat	17	24 394 €	26 270 €	7,69 %	26 143 €	26 675 €	2,03 %
IDA	Toutes modalités	43	39 418 €	39 862 €	1,12 %	41 835 €	41 335 €	-1,20 %
IESPESA	Avec places d'internat	5	44 730 €	45 716 €	2,20 %	51 217 €	48 906 €	-4,51 %
IESPESA	Sans places d'internat	2	30 367 €	29 539 €	-2,73 %	31 824 €	31 155 €	-2,10 %
IESPESA	Toutes modalités	7	40 788 €	43 492 €	6,63 %	46 500 €	44 547 €	-4,20 %
CAFS	Toutes modalités	28	34 861 €	34 432 €	-1,23 %	39 017 €	39 064 €	0,12 %
EEEH	Avec places d'internat	11	67 877 €	60 268 €	-11,21 %	67 853 €	63 447 €	-6,49 %
EEEH	Sans places d'internat	33	47 752 €	52 495 €	9,93 %	39 390 €	41 397 €	5,10 %
EEEH	Toutes modalités	44	55 391 €	55 529 €	0,25 %	44 172 €	45 156 €	2,23 %
EATEH	Avec places d'internat	8	49 310 €	46 774 €	-5,14 %	48 956 €	48 687 €	-0,55 %
EATEH	Sans places d'internat	1	38 430 €	45 803 €	19,19 %	38 430 €	45 803 €	19,19 %
EATEH	Toutes modalités	9	45 763 €	45 803 €	0,09 %	48 182 €	48 475 €	0,61 %
JES	Toutes modalités	5	29 751 €	31 849 €	7,05 %	38 365 €	40 664 €	5,99 %
Services								
SESSAD	Toutes modalités	1 021	17 145 €	17 472 €	1,91 %	17 838 €	18 134 €	1,66 %
CMPP**	Toutes modalités	70	2 061 €	2 137 €	3,69 %	2 042 €	2 143 €	4,98 %
CAMSP**	Toutes modalités	63	3 582 €	3 708 €	3,52 %	3 317 €	3 417 €	3,01 %

*Moyenne pondérée et tronquée.

**Coût net par file active pour les CMPP et CAMSP.

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH) ;

CNSA – rapports d'activité des CMPP et des CAMSP 2018 – File active.

À noter : en dessous de 10 unités statistiques, les données sont à utiliser avec prudence.

▾ Coût net par enfant de la file active¹¹ dans les CAMSP et les CMPP

En 2018, sur un échantillon de 63 centres, le coût net moyen d'un CAMSP par enfant de la file active corrigé des valeurs « extrêmes » est égal à 3 417 euros, et la médiane est égale à 3 708 euros, soit respectivement +3 % et +3,5 % par rapport à 2017.

10 % de ces CAMSP ont un coût net par enfant de la file active inférieur à 2 310 euros, et 10 % ont un coût net par enfant de la file active supérieur à 5 793 euros.

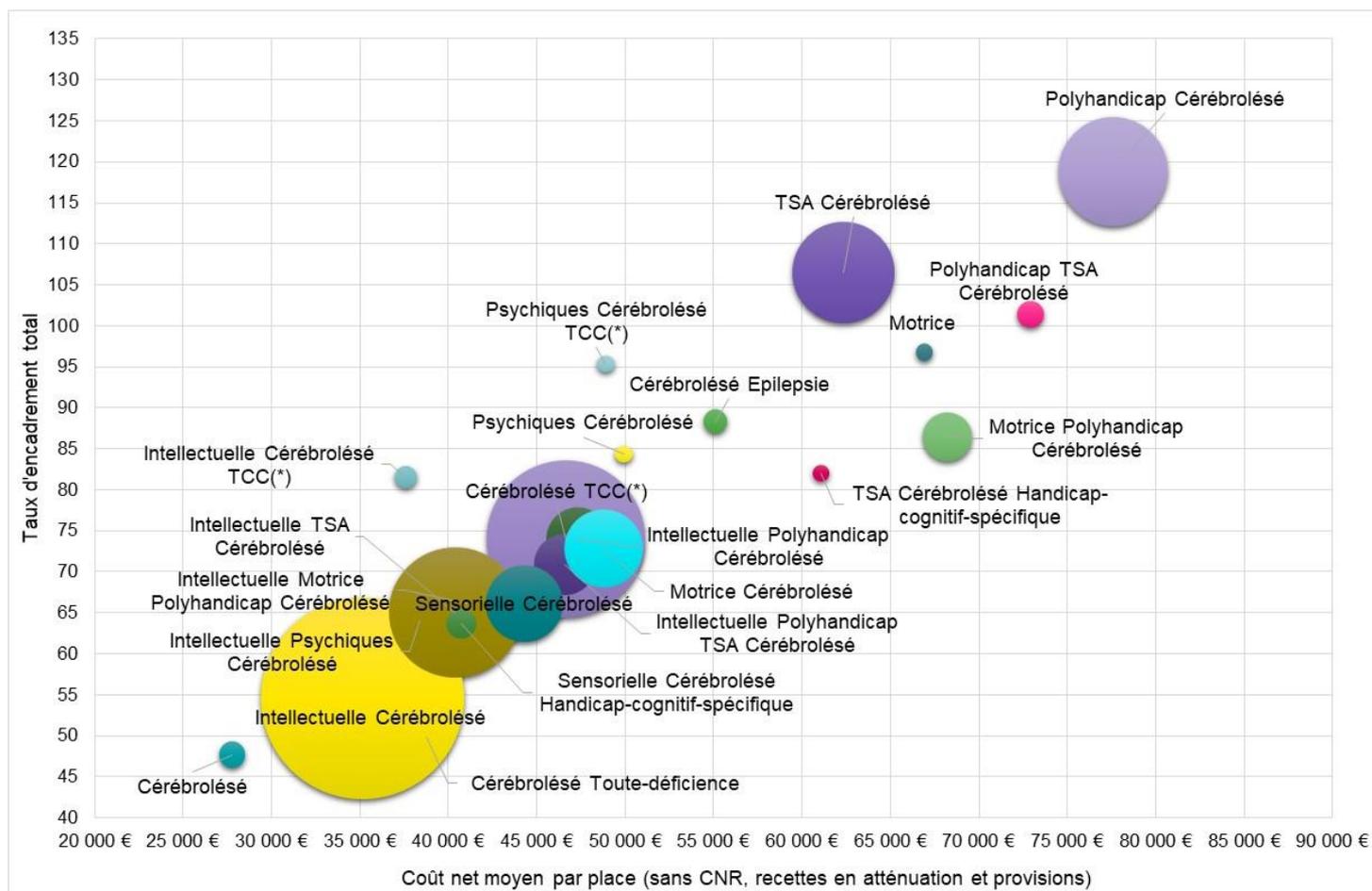
En 2018, sur un échantillon de 70 centres, le coût net moyen d'un CMPP par enfant de la file active corrigé des valeurs « extrêmes » est égal à 2 143 euros, et la médiane est égale à 2 137 euros, soit respectivement +5 % et +3,7 % par rapport à 2017.

10 % de ces CMPP ont un coût net par enfant de la file active inférieur à 1 384 euros et 10 % ont un coût net par enfant de la file active supérieur à 2 143 euros.

Le coût de prise en charge d'un enfant par file active dans les CAMSP et CMPP varie fortement entre les deux types de structures, car la file active d'un CMPP est en moyenne plus importante que celle d'un CAMSP (respectivement 559 enfants et 269 enfants).

¹¹ Le nombre d'enfants de la file active provient des bases des rapports d'activité renseignés par les CAMSP et les CMPP en 2017 et en 2018 et transmis *via* ImportCA.

Coût net à la place et taux d'encadrement en 2018 selon le groupe de clientèle accueillie (déficiência FINESS) dans les établissements pour enfants handicapés



*TCC : Troubles du comportement et de la conduite.

**TSA : Troubles du spectre de l'autisme.

Source : CNSA – ImportCA 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

Note de lecture : la taille des bulles est proportionnelle au nombre d'ESMS par groupe de clientèle accueillie (FINESS). Les bulles représentent un nombre d'ESMS par groupe de clientèle supérieur à deux. Quand les groupes ne sont représentés que par un ou deux établissements, ils ne sont pas affichés sur le graphique.

▾ Coût net annuel par place (hors CNR, recettes en atténuation et provisions) dans les établissements et services accueillant des enfants en situation de handicap

En 2018, le coût net moyen par place (sans CNR, recettes en atténuation et provisions) corrigé des valeurs « extrêmes » dans les établissements pour enfants en situation de handicap est égal à 43 552 euros, et la médiane est égale à 43 121 euros, soit respectivement +0,33 % et +0,67 % par rapport à 2017.

10 % de ces structures pour enfants ont un coût net par place (sans CNR, recettes en atténuation et provisions) inférieur à 27 458 euros, et 10 % ont un coût net par place (sans CNR, recettes en atténuation et provisions) supérieur à 71 485 euros.

Dans les établissements qui accueillent des enfants en situation de handicap, le coût net moyen par place (hors CNR, recettes en atténuation et provisions) est très variable : le coût moyen varie entre 39 064 euros dans les CAFS et 73 880 euros dans les EEAP, et le coût médian s'établit entre 31 849 euros dans les JES et 71 777 euros dans les EEAP.

Les coûts nets à la place sont significativement plus élevés dans les établissements ouverts après 2000, avec un accueil majoritairement en internat et qui accueillent des enfants atteints de troubles autistiques ou de polyhandicap. À l'inverse, les coûts nets à la place sont significativement plus faibles dans les établissements ouverts avant les années 90 et accueillant en majorité des enfants déficients intellectuels.

Dans les SESSAD, le coût net moyen par place observé est égal à 18 134 euros et le coût médian par place à 17 472 euros, soit respectivement +1,66 % et +1,91 % par rapport à 2017.

Les coûts nets à la place sont significativement plus élevés dans les SESSAD autonomes et qui accueillent des enfants atteints de troubles autistiques, de déficience motrice ou de polyhandicap. À l'inverse, le coût net à la place est plus faible dans les SESSAD rattachés à d'autres structures, accueillant en majorité des enfants avec des déficiences intellectuelles ou sensorielles.

Cet écart de coûts entre les services et les établissements est notamment lié à l'organisation très différente des services et des établissements, ces derniers devant supporter les charges liées à l'accueil des personnes la nuit. Ainsi, alors que plus de 45 % des journées des SESSAD sont réalisées en externat et 44 % en autres modalités d'accueil, environ 29 % des journées sont réalisées en internat et 59 % en semi-internat dans les établissements.

**Coût net par place (hors CNR, recettes en atténuation et provisions)
Établissements et services pour adultes handicapés et personnes âgées
(hors centres ressource et UEROS)**

Catégorie d'ESMS	Modalité d'accueil : Internat	Nombre d'ESMS	Médiane 2017	Médiane 2018	Taux d'évolution N/N-1	Moyenne pondérée 2017*	Moyenne pondérée 2018*	Taux d'évolution N/N-1
Établissements								
CPO	Avec places d'internat	15	28 408 €	31 565 €	11,11 %	31 351 €	32 863 €	4,82 %
CPO	Sans places d'internat	7	25 984 €	26 014 €	0,11 %	26 657 €	27 001 €	1,29 %
CPO	Toutes modalités	22	28 382 €	28 467 €	0,30 %	30 094 €	31 293 €	3,98 %
ESAT	Toutes modalités	779	12 152 €	12 312 €	1,32 %	12 395 €	12 672 €	2,24 %
CRP	Avec places d'internat	41	27 164 €	28 031 €	3,19 %	27 936 €	28 041 €	0,38 %
CRP	Sans places d'internat	9	30 752 €	33 276 €	8,21 %	33 874 €	33 713 €	-0,47 %
CRP	Toutes modalités	50	27 658 €	28 596 €	3,39 %	29 138 €	29 186 €	0,17 %
MAS	Avec places d'internat	392	74 782 €	74 919 €	0,18 %	74 222 €	74 907 €	0,92 %
MAS	Sans places d'internat	6	40 428 €	38 886 €	-3,81 %	50 400 €	43 399 €	-13,89 %
MAS	Toutes modalités	398	74 532 €	74 545 €	0,02 %	74 081 €	74 669 €	0,79 %
EEAH	Avec places d'internat	6	31 319 €	26 661 €	-14,87 %	35 037 €	30 760 €	-12,21 %
EEAH	Sans places d'internat	25	15 498 €	16 603 €	7,13 %	17 107 €	18 042 €	5,47 %
EEAH	Toutes modalités	31	16 800 €	19 187 €	14,21 %	22 391 €	22 358 €	-0,15 %
EATAH	Avec places d'internat	6	54 137 €	57 870 €	6,90 %	55 573 €	59 889 €	7,77 %
EATAH	Sans places d'internat	4	15 132 €	15 497 €	2,41 %	18 194 €	19 046 €	4,68 %
EATAH	Toutes modalités	10	36 811 €	45 386 €	23,29 %	38 102 €	40 799 €	7,08 %
FAM-EAM	Avec places d'internat	172	73 052 €	73 729 €	0,93 %	70 935 €	69 040 €	-2,67 %
FAM-EAM	Sans places d'internat	3	38 881 €	39 321 €	1,13 %	34 244 €	40 698 €	18,85 %
FAM-EAM	Toutes modalités	175	72 330 €	73 319 €	1,37 %	70 697 €	68 877 €	-2,57 %
Service								
SAMSAH	Toutes modalités	242	13 764 €	14 272 €	3,69 %	14 319 €	14 620 €	2,10 %
SPASAD	Toutes modalités	60	12 542 €	12 791 €	1,99 %	13 176 €	13 033 €	-1,09 %
SSIAD	Toutes modalités	1 013	12 494 €	12 670 €	1,41 %	12 675 €	12 823 €	1,16 %

*Moyenne pondérée et tronquée.

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

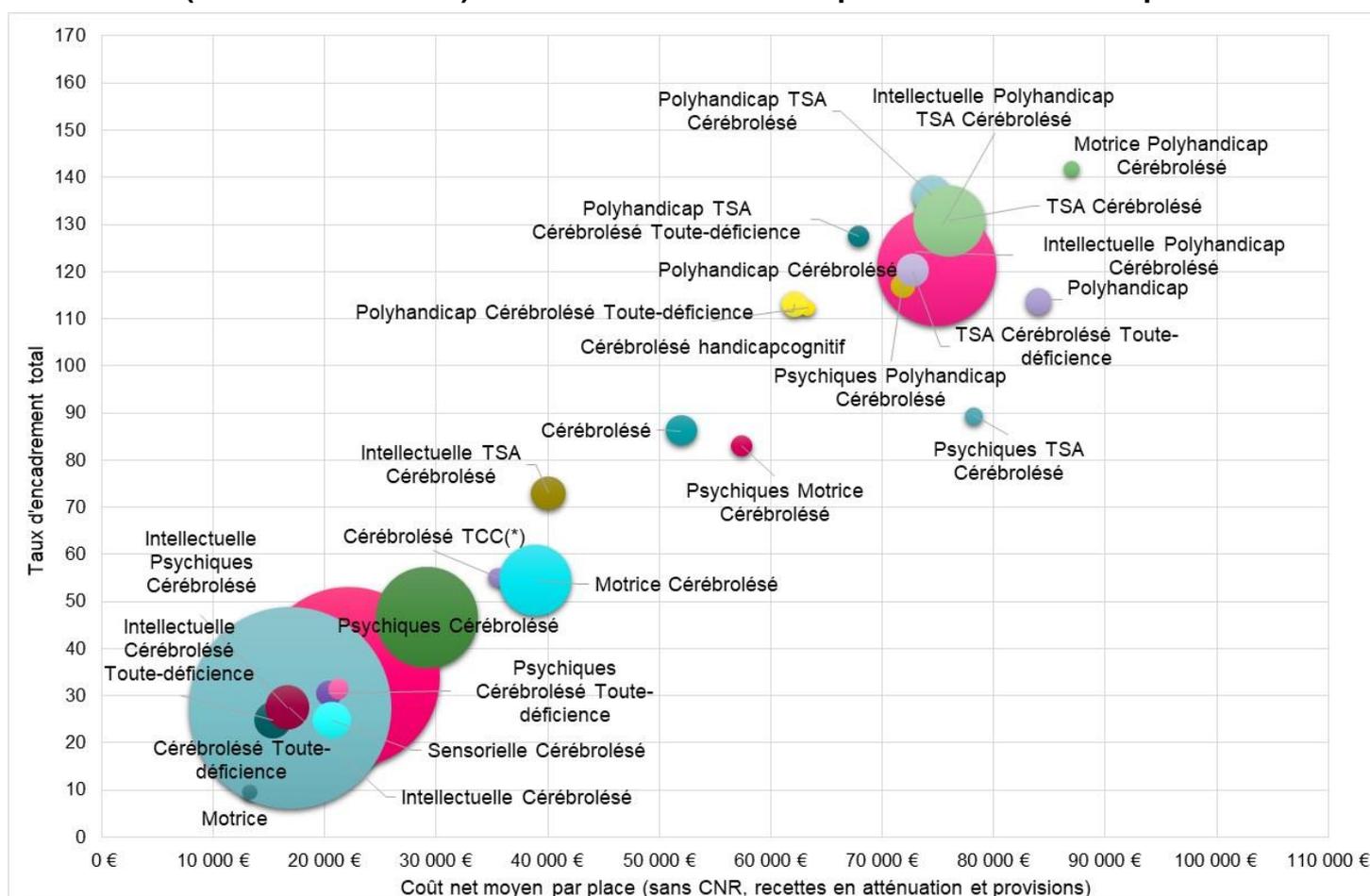
À noter : en dessous de 10 unités statistiques, les données sont à utiliser avec prudence.

➤ Coût net par place (hors CNR, recettes en atténuation et provisions) dans les services accueillant des adultes en situation de handicap et des personnes âgées (mixte)

En 2018, le coût net moyen par place (sans CNR, recettes en atténuation et provisions) dans les SSIAD et les SPASAD est égal à 12 843 euros, et la médiane est égale à 12 678 euros, soit respectivement +0,92 % et +1,5 % par rapport à 2017.

10 % de ces services ont un coût net par place inférieur à 10 889 euros, et 10 % ont un coût net par place supérieur à 14 786 euros.

Coût net à la place et taux d'encadrement en 2018 selon le groupe de clientèle accueillie (déficience FINESS) dans les établissements pour adultes handicapés



*TCC : Troubles du comportement et de la conduite.

**TSA : Troubles du spectre de l'autisme.

Source : CNSA – ImportCA 2018 – ESMS pour les personnes handicapées (PH).

Note de lecture : la taille des bulles est proportionnelle au nombre d'ESMS par groupe de clientèle accueillie (FINESS). Les bulles représentent un nombre d'ESMS par groupe de clientèle supérieur à deux. Quand les groupes ne sont représentés que par un ou deux établissements, ils ne sont pas affichés sur le graphique.

▾ Coût net par place (hors CNR, recettes en atténuation et provisions) dans les établissements et services accueillant des adultes en situation de handicap

En 2018, le coût net moyen par place (sans CNR, recettes en atténuation et provisions) corrigé des valeurs « extrêmes » dans les établissements pour adultes en situation de handicap est égal à 27 369 euros, et la médiane est égale à 14 988 euros, soit respectivement +0,96 % et +2,30 % par rapport à 2017.

10 % de ces structures pour adultes ont un coût net par place (sans CNR, recettes en atténuation et provisions) inférieur à 11 446 euros, et 10 % ont un coût net par place (sans CNR, recettes en atténuation et provisions) supérieur à 82 433 euros.

Dans les établissements qui accueillent des adultes en situation de handicap, le coût net moyen par place (hors CNR, recettes en atténuation et provisions) est très variable : le coût net moyen varie entre 12 672 euros dans les ESAT (12 312 euros médian) et 74 669 euros dans les MAS (74 545 euros médian).

Les coûts nets à la place sont significativement plus élevés dans les établissements pour adultes ouverts après 2000, avec un accueil majoritairement en internat et qui accueillent des adultes souffrant de polyhandicap et de troubles du spectre de l'autisme.

À l'inverse, les coûts nets à la place sont significativement plus faibles dans les établissements plus anciens qui accueillent des personnes souffrant d'une déficience intellectuelle.

Dans les SAMSAH, le coût net moyen par place observé est égal à 14 620 euros et le coût médian par place à 14 272 euros, soit respectivement +2,1 % et +3,7 % par rapport à 2017.

Cet écart de coûts entre les services et les établissements pour adultes en situation de handicap est lié à l'organisation très différente des services et des établissements : alors que plus de 55 % des journées des SAMSAH sont réalisées en externat, environ 42 % des journées sont réalisées en internat et 24 % en semi-internat dans les établissements.

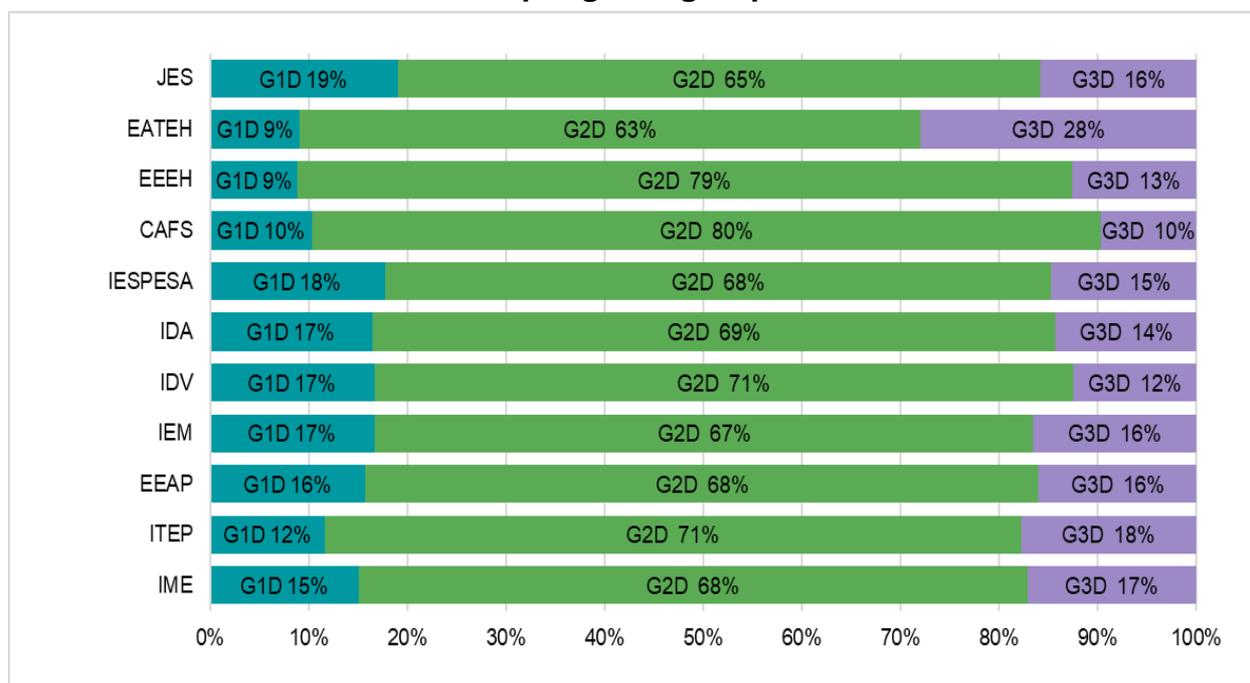
5 Situation budgétaire

1. Structure des dépenses par groupe sur la section d'exploitation

Précisions méthodologiques

Cet indicateur est calculé en rapportant la somme des dépenses par groupe de la section d'exploitation au compte administratif (CA) – montant des « dépenses afférentes à l'exploitation courante » (Groupe 1), montant des « dépenses afférentes au personnel » (Groupe 2) et montant des « dépenses afférentes à la structure hors provisions » (Groupe 3) – à la somme des comptes de classe 6 sur l'exercice. Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'exécution budgétaire.

Répartition (en %) des dépenses réalisées par catégorie d'ESMS pour enfants handicapés et par grand groupe



G1D : Charges d'exploitation courante.

G2D : Charges de personnel.

G3D : Charges de structure.

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes en situation de handicap (PH).

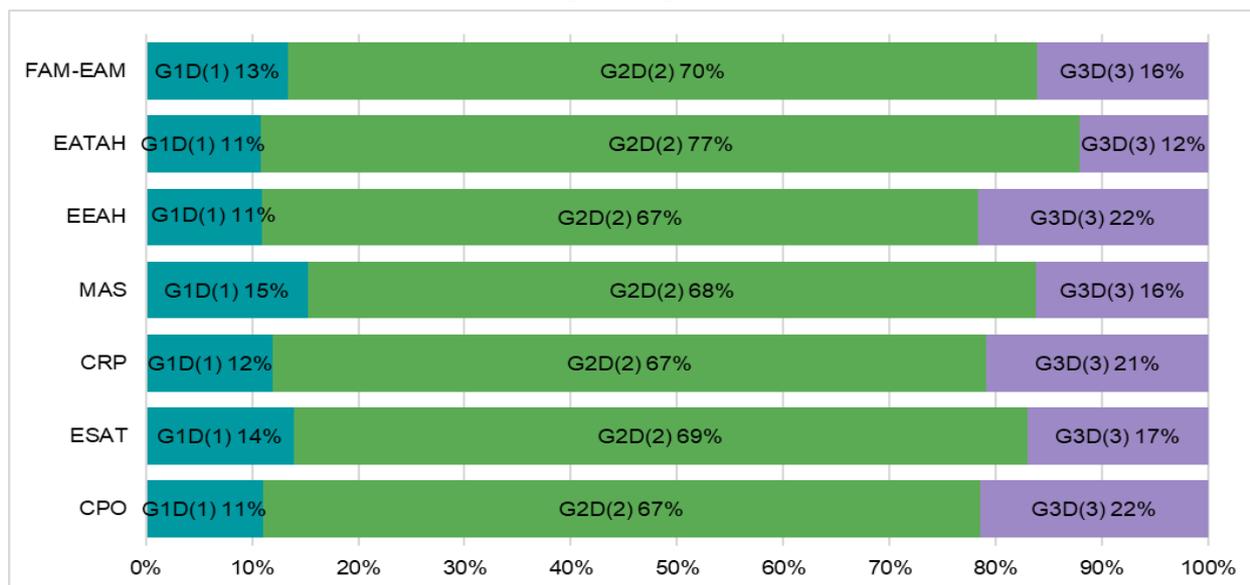
➤ Dépenses réalisées par grand groupe dans les établissements accueillant des enfants en situation de handicap

Le groupe 2 « Charges de personnel » représente la majorité des charges des établissements pour enfants handicapés, quelle que soit la catégorie (68 % des dépenses en 2018).

C'est notamment dans les établissements expérimentaux (EEEEH) que la part des dépenses du groupe 2 est la plus élevée (respectivement 79 % et 80 % en 2018).

À l'inverse, la part la moins élevée se situe dans les établissements d'accueil temporaire (63 % des dépenses).

Répartition (en %) des dépenses réalisées par catégorie d'ESMS pour adultes handicapés et par grand groupe



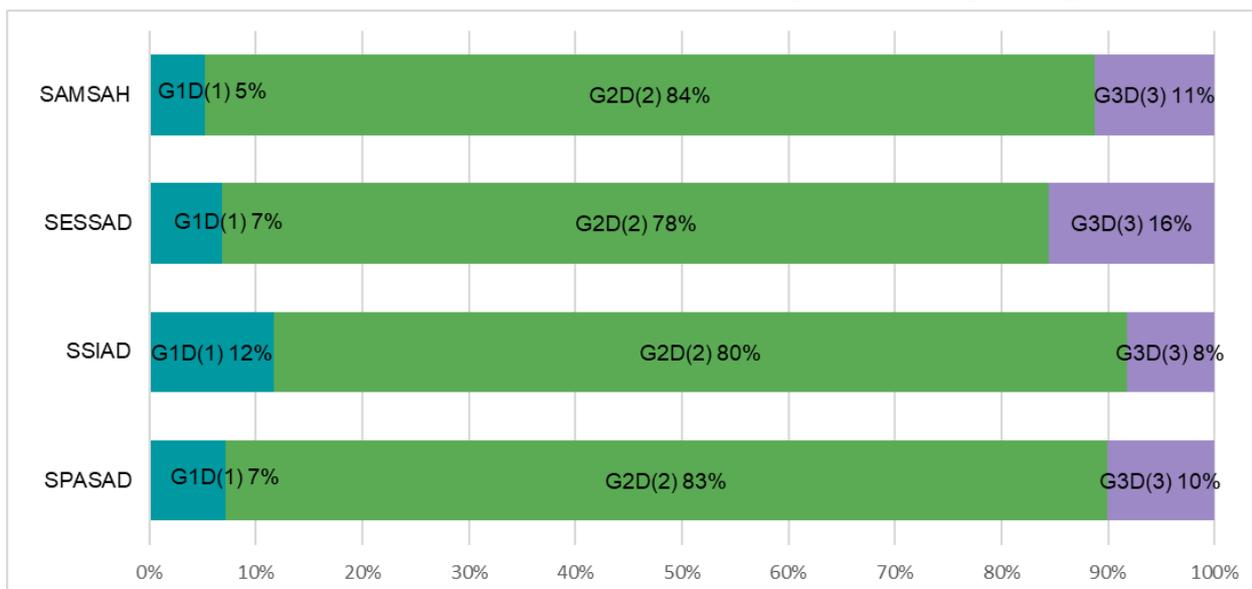
Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes en situation de handicap (PH).

➤ Dépenses réalisées par grand groupe dans les établissements accueillant des adultes en situation de handicap

Le groupe 2 « Charges de personnel » représente la majorité des charges des établissements pour adultes handicapés, quelle que soit la catégorie (69 % des dépenses en 2018).

Contrairement aux établissements pour enfants, c'est dans les établissements d'accueil temporaire que la part des dépenses du groupe 2 est la plus élevée (77 % en 2018).

Répartition (en %) des dépenses réalisées par catégorie de service pour personnes handicapées et personnes âgées et par grand groupe



Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes en situation de handicap (PH).

↳ Dépenses réalisées par grand groupe dans les services accueillant des enfants, des adultes en situation de handicap et une population mixte (personnes âgées et personnes handicapées)

Les charges du personnel ont un poids relatif plus important dans les services. Elles représentent 84 % des dépenses dans les SAMSAH, 83 % dans les SPASAD, 80 % dans les SSIAD et 78 % dans les SESSAD.

Les charges d'exploitation courante et les charges de structure sont logiquement moins élevées dans les services que dans les établissements.

2. Structure des charges relatives à la gestion courante

Précisions méthodologiques

Cette partie présente des ratios d'analyse de la valeur ajoutée et de la marge brute d'exploitation, centrés sur les postes de charges les plus directement liés à l'accompagnement des personnes.

Dans cette étude, la valeur ajoutée correspond aux produits d'activité, essentiellement constitués des produits de la tarification diminués des achats et des charges relatives aux services extérieurs.

Le rapport de la valeur ajoutée sur les produits d'activité est un indicateur de performance budgétaire.

Son examen peut aider à identifier des situations de surcoûts relatifs à l'exploitation courante.

La marge brute d'exploitation est la marge dégagée une fois couverts les besoins directement liés à l'exploitation courante (produits courants c/70 à 75 – charges courantes c/60 à 65). Plus le rapport de la marge sur les produits d'exploitation est élevé, plus l'établissement sera en mesure de couvrir ses besoins d'investissements.

**Ratios médians des charges relatives à la gestion courante
par catégorie d'établissements et services pour enfants handicapés**

Catégorie d'ESMS	Poids achats et services extérieurs* médian	VA/produits d'activité médian	Poids personnel* médian	Taux de marge** médian
Établissements				
IME 2017	20,50 %	79,90 %	68,80 %	7,10 %
IME 2018	20,70 %	79,50 %	68,60 %	6,30 %
IME – Écart N/N-1	0.20	-0.40	0.20	-0.80
Itep 2017	17,20 %	83,10 %	71,30 %	8,00 %
Itep 2018	17,50 %	82,60 %	71,20 %	7,00 %
Itep – Écart N/N-1	0.30	-0.50	0.10	-1.00
EEAP 2017	21,50 %	79,10 %	68,80 %	7,10 %
EEAP 2018	21,80 %	78,20 %	68,40 %	7,10 %
EEAP – Écart N/N-1	0.30	-0.90	0.40	0.00
IEM 2017	21,90 %	77,30 %	67,10 %	7,20 %
IEM 2018	22,50 %	76,90 %	67,40 %	6,70 %
IEM – Écart N/N-1	0.60	-0.40	-0.30	-0.50
IDV 2017	21,70 %	77,70 %	68,00 %	8,20 %
IDV 2018	22,50 %	77,20 %	70,60 %	6,10 %
IDV – Écart N/N-1	0.80	-0.50	-2.60	-2.10
IDA 2017	22,20 %	78,70 %	69,30 %	4,50 %
IDA 2018	22,50 %	77,80 %	68,40 %	5,00 %
IDA – Écart N/N-1	0.30	-0.90	0.90	0.50
IESPESA 2017	23,00 %	76,30 %	63,90 %	5,30 %
IESPESA 2018	24,90 %	75,80 %	65,80 %	4,60 %
IESPESA – Écart N/N-1	1.90	-0.50	-1.90	-0.70
CAFS 2017	13,20 %	88,40 %	81,20 %	8,20 %
CAFS 2018	11,70 %	89,30 %	83,30 %	3,00 %
CAFS – Écart N/N-1	-1.50	0.90	-2.10	-5.20
EEEH 2017	14,30 %	86,00 %	80,70 %	4,50 %
EEEH 2018	14,20 %	85,30 %	81,40 %	4,00 %
EEEH – Écart N/N-1	-0.10	-0.70	-0.70	-0.50
EATEH 2017	22,30%	81,50%	69,10%	3,60%
EATEH 2018	21,30%	81,80%	70,80%	8,70%
EATEH – Écart N/N-1	-1.00	0.30	-1.70	5.10
JES 2017	21,90 %	79,60 %	69,20 %	7,10 %
JES 2018	20,60 %	79,20 %	65,60 %	10,50 %
JES – Écart N/N-1	-1.30	-0.40	3.60	3.40
Services				
SESSAD 2017	13,70 %	87,20 %	79,90 %	6,20 %
SESSAD 2018	13,90 %	86,60 %	79,80 %	5,70 %
SESSAD – Écart N/N-1	0.20	-0.60	0.10	-0.50
CMPP 2017	8,80 %	91,30 %	83,10 %	4,70 %
CMPP 2018	8,90 %	90,90 %	82,90 %	4,00 %
CMPP – Écart N/N-1	0.10	-0.40	0.20	-0.70
CAMSP 2017	11,70 %	88,70 %	81,40 %	5,40 %
CAMSP 2018	11,70 %	89,10 %	80,20 %	6,30 %
CAMSP – Écart N/N-1	0.00	0.40	1.20	0.90
BAPU 2017	11,40 %	89,10 %	87,90 %	1,70 %
BAPU 2018	12,20 %	87,70 %	85,70 %	3,10 %
BAPU – Écart N/N-1	0.80	-1.40	2.20	1.40

*Rapporté aux charges d'exploitation.

**Rapportée aux produits des groupes I et II hors c/6611.

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes en situation de handicap (PH).

**Ratios médians des charges relatives à la gestion courante
par catégorie d'établissements et services pour adultes handicapés et personnes âgées**

Catégorie d'ESMS	Poids achats et services extérieurs* médian	VA/produits d'activité médian	Poids personnel* médian	Taux de marge** médian
Établissements				
CPO 2017	19,10 %	78,70 %	71,00 %	7,10 %
CPO 2018	18,20 %	81,40 %	69,50 %	7,80 %
CPO – Écart N/N-1	-0.90	2.70	-1.50	0.70
ESAT 2017	19,30 %	86,00 %	70,70 %	5,90 %
ESAT 2018	19,20 %	85,20 %	70,60 %	5,60 %
ESAT – Écart N/N-1	-0.10	-0.80	-0.10	-0.30
CRP 2017	20,70 %	79,00 %	66,90 %	8,00 %
CRP 2018	20,10 %	79,50 %	64,80 %	7,60 %
CRP – Écart N/N-1	-0.60	0.50	-2.10	-0.40
MAS 2017	20,10 %	80,60 %	68,40 %	6,90 %
MAS 2018	19,90 %	80,10 %	68,40 %	7,00 %
MAS – Écart N/N-1	-0.20	-0.50	0.00	0.10
EEAH 2017	13,40%	88,70%	77,50%	7,30%
EEAH 2018	14,90%	87,60%	78,60%	4,70%
EEAH – Écart N/N-1	1.50	-1.10	1.10	-2.60
EATAH 2017	19,40 %	81,70 %	78,20 %	16,00 %
EATAH 2018	16,10 %	82,40 %	78,40 %	6,60 %
EATAH – Écart N/N-1	-3.30	0.70	0.20	-9.40
FAM-EAM 2017	20,60 %	79,30 %	70,80 %	6,90 %
FAM-EAM 2018	16,10 %	82,40 %	78,40 %	6,60 %
FAM-EAM – Écart N/N-1	-4.50	3.10	7.60	-0.30
CR 2017	20,40 %	80,20 %	73,20 %	4,00 %
CR 2018	14,90 %	78,70 %	73,40 %	5,50 %
CR – Écart N/N-1	-5.50	-1.50	0.20	1.50
UEROS 2017	18,00 %	83,40 %	74,20 %	5,60 %
UEROS 2018	18,50 %	82,00 %	76,10 %	2,60 %
UEROS – Écart N/N-1	0.50	-1.40	1.90	-3.00
Services				
SAMSAH 2017	12,20 %	89,50 %	83,00 %	7,00 %
SAMSAH 2018	12,00 %	89,20 %	83,20 %	7,00 %
SAMSAH – Écart N/N-1	-0.20	-0.30	0.20	0.00
SPASAD 2017	19,50 %	82,10 %	84,00 %	3,10 %
SPASAD 2018	20,00 %	80,40 %	85,00 %	1,80 %
SPASAD – Écart N/N-1	0.50	-1.70	1.00	-1.30
SSIAD 2017	20,40 %	79,90 %	79,40 %	0,90 %
SSIAD 2018	20,30 %	79,60 %	80,20 %	0,50 %
SSIAD – Écart N/N-1	-0.10	-0.30	0.80	-0.40

*Rapporté aux charges d'exploitation.

**Rapportée aux produits des groupes I et II hors c/6611.

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes en situation de handicap (PH).

3. Résultats et capacité d'autofinancement

Précision méthodologique

Cet indicateur traduit la capacité de l'établissement à dégager annuellement, grâce à son exploitation, une épargne pour financer ses propres investissements. La capacité d'autofinancement (CAF) permet à la fois à l'établissement de se désendetter par le remboursement du capital des emprunts contractés et de créer une épargne afin de réinvestir dans l'acquisition ou le renouvellement des immobilisations. Lorsqu'elle est positive, il s'agit d'une capacité d'autofinancement. Le seul fait qu'elle soit positive ne suffit pas à considérer que la situation financière de l'établissement est saine. En effet, une CAF inférieure à 5 % est un signal d'alerte financier et signifie que l'ESMS ne peut pas faire face au remboursement du capital de l'emprunt et au financement de ses investissements courants. Lorsqu'elle est négative, il s'agit alors d'une insuffisance d'autofinancement (IAF). Cela signifie qu'un ESMS est dans une situation fragile. Il ne dégager aucune marge de son cycle d'exploitation à affecter à l'investissement. Il devra faire appel à d'autres modalités de financement de celui-ci.

Part des ESMS pour enfants handicapés par tranche de taux de CAF en 2018

Catégorie d'ESMS	Taux CAF < 0 %	Taux CAF entre 0 % et 5 %	Taux CAF > 5 %	Total
EEAP	16 %	36 %	48 %	100 %
ITEP	20 %	30 %	50 %	100 %
EATEH	21%	14%	64%	100%
CAMSP	22 %	32 %	46 %	100 %
IME	24 %	29 %	47 %	100 %
IDA	24 %	34 %	41 %	100 %
IEM	26 %	26 %	48 %	100 %
IDV	26 %	21 %	53 %	100 %
SESSAD	29 %	27 %	44 %	100 %
EEEH	30 %	33 %	37 %	100 %
CAFS	32 %	36 %	32 %	100 %
CMPP	36 %	29 %	35 %	100 %
Total ESMS	26 %	29 %	45 %	100 %

Part des ESMS pour adultes handicapés par tranche de taux de CAF en 2018

Catégorie d'ESMS	Taux CAF < 0 %	Taux CAF entre 0 % et 5 %	Taux CAF > 5 %	Total
EATAH	10 %	20 %	70 %	100 %
CPO	13 %	26 %	61 %	100 %
CRP	18 %	14 %	67 %	100 %
MAS	19 %	35 %	46 %	100 %
SAMSAH	21 %	25 %	55 %	100 %
ESAT	23 %	33 %	44 %	100 %
UEROS	24 %	52 %	24 %	100 %
FAM-EAM	25 %	39 %	36 %	100 %
EEAH	38%	28%	33%	100%
CR	46 %	8 %	46 %	100 %
Total ESMS	22 %	32 %	45 %	100 %

Taux médians de résultat net et de CAF par catégorie d'établissements et services pour enfants handicapés

Catégorie d'ESMS	Nombre d'ESMS	Taux CAF médian	Taux résultat net médian
Établissements			
IME – 2017	745	5,30 %	1,00 %
IME – 2018	745	4,30 %	0,70 %
IME – Écart entre N/N-1	745	-1.00	-0.30
ITEP – 2017	245	6,80 %	1,60 %
ITEP – 2018	245	5,00 %	1,30 %
ITEP – Écart entre N/N-1	245	-1.80	-0.30
EEAP – 2017	116	6,10 %	0,80 %
EEAP – 2018	116	4,50 %	0,80 %
EEAP – Écart entre N/N-1	116	-1.60	0.00
IEM – 2017	86	5,70 %	1,00 %
IEM – 2018	86	4,10 %	0,30 %
IEM – Écart entre N/N-1	86	-1.60	-0.70
IDV – 2017	19	8,70 %	1,70 %
IDV – 2018	19	5,80 %	1,70 %
IDV – Écart entre N/N-1	19	-2.90	0.00
IDA – 2017	42	4,00 %	0,70 %
IDA – 2018	42	3,20 %	0,70 %
IDA – Écart entre N/N-1	42	-0.80	0.00
IESPESA – 2017	7	5,00 %	0,70 %
IESPESA – 2018	7	3,10 %	2,30 %
IESPESA – Écart entre N/N-1	7	-1.90	1.60
CAFS – 2017	23	6,30 %	4,10 %
CAFS – 2018	23	1,80 %	4,20 %
CAFS – Écart entre N/N-1	23	-4.50	0.10
EEEH – 2017	44	3,10 %	1,80 %
EEEH – 2018	44	3,00 %	0,80 %
EEEH – Écart entre N/N-1	44	-0.10	-1.00
EATEH – 2017	14	2,90%	2,10%
EATEH – 2018	14	6,60%	5,40%
EATEH – Écart entre N/N-1	14	3.70	3.30
JES – 2017	5	8,50 %	2,50 %
JES – 2018	5	8,60 %	3,90 %
JES – Écart entre N/N-1	5	0.10	1.40
Services			
SESSAD – 2017	1 014	4,90 %	2,00 %
SESSAD – 2018	1 014	3,90 %	1,80 %
SESSAD – Écart entre N/N-1	1 014	-1.00	-0.20
CMPP – 2017	186	3,80 %	1,80 %
CMPP – 2018	186	2,30 %	1,40 %
CMPP – Écart entre N/N-1	186	-1.50	-0.40
CAMSP – 2017	164	3,40 %	1,00 %
CAMSP – 2018	164	4,30 %	1,30 %
CAMSP – Écart entre N/N-1	164	0.90	0.30
BAPU – 2017	6	0,00 %	-1,10 %
BAPU – 2018	6	1,10 %	1,00 %
BAPU – Écart entre N/N-1	6	1.10	2.10

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes en situation de handicap (PH).

À noter : en dessous de 10 unités statistiques, les données sont à utiliser avec prudence.

Taux médians de résultat net et de CAF par catégorie d'établissements et services pour adultes handicapés

Catégorie d'ESMS	Nombre d'ESMS	Taux CAF médian	Taux résultat net médian
Établissements			
CPO – 2017	23	5,40 %	2,00 %
CPO – 2018	23	6,30 %	2,60 %
CPO – Écart entre N/N-1	23	0.90	0.60
ESAT – 2017	786	4,30 %	0,70 %
ESAT – 2018	786	4,00 %	0,60 %
ESAT – Écart entre N/N-1	786	-0.30	-0.10
CRP – 2017	49	5,70 %	0,70 %
CRP – 2018	49	6,40 %	0,90 %
CRP – Écart entre N/N-1	49	0.70	0.20
MAS – 2017	432	4,60 %	0,30 %
MAS – 2018	432	4,40 %	0,50 %
MAS – Écart entre N/N-1	432	-0.20	0.20
EEAH – 2017	38	4,50%	2,50%
EEAH – 2018	38	3,20%	1,10%
EEAH – Écart entre N/N-1	38	-1.30	-1.40
EATAH – 2017	10	15,40 %	7,80 %
EATAH – 2018	10	7,80 %	4,30 %
EATAH – Écart entre N/N-1	10	-7.60	-3.50
FAM-EAM – 2017	179	5,30 %	1,00 %
FAM-EAM – 2018	179	3,20 %	0,00 %
FAM-EAM – Écart entre N/N-1	179	-2.10	-1.00
CR – 2017	10	4,90 %	0,90 %
CR – 2018	10	2,60 %	0,90 %
CR – Écart entre N/N-1	10	-2.30	0.00
UEROS – 2017	21	4,00 %	1,10 %
UEROS – 2018	21	1,40 %	0,00 %
UEROS – Écart entre N/N-1	21	-2.60	-1.10
Service			
SAMSAH – 2017	240	5,30 %	3,90 %
SAMSAH – 2018	240	5,90 %	4,00 %
SAMSAH – Écart entre N/N-1	240	0.60	0.10
SPASAD – 2017	58	2,00 %	1,30 %
SPASAD – 2018	58	0,90 %	1,10 %
SPASAD – Écart entre N/N-1	58	-1.10	-0.20
SSIAD – 2017	1 032	0,50 %	0,40 %
SSIAD – 2018	1 032	0,10 %	0,30 %
SSIAD – Écart entre N/N-1	1 032	-0.40	-0.10

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes en situation de handicap (PH).

À noter : en dessous de 10 unités statistiques, les données sont à utiliser avec prudence.

4. Identification des situations déficitaires

Taux de déficit par catégorie d'établissements et services pour enfants handicapés

Catégorie d'ESMS	Nombre d'ESMS	Médiane 2017	Médiane 2018	Taux d'évolution N/N-1	Moyenne pondérée* 2017	Moyenne pondérée* 2018	Taux d'évolution N/N-1
Établissements							
IME	137	-2,50 %	-3,40 %	-0,90	-3,60 %	-4,10 %	-0,50
ITEP	39	-2,30 %	-2,80 %	-0,50	-3,70 %	-5,20 %	-1,50
EEAP	18	-4,20 %	-3,00 %	1,20	-4,30 %	-3,00 %	1,30
IEM	15	-4,90 %	-5,70 %	-0,80	-4,20 %	-8,10 %	-3,90
IDV	4	-2,00 %	-3,60 %	-1,60	-2,60 %	-4,40 %	-1,80
IDA	8	-1,30 %	-1,70 %	-0,40	-3,10 %	-2,80 %	0,30
IESPESA	1	-0,80 %	-1,60 %	-0,80	-0,80 %	-1,60 %	-0,80
CAFS	2	-16,10 %	-26,70 %	-10,60	-7,70 %	-32,70 %	-25,00
EEEH	8	-4,30 %	-2,80 %	1,50	-13,30 %	-10,50 %	2,80
EATEH	3	-2,40 %	-8,90 %	-6,50	-2,70 %	-3,50 %	-0,80
Services							
SESSAD	149	-3,40 %	-3,10 %	0,30	-4,10 %	-4,70 %	-0,60
CMPP	30	-3,10 %	-3,10 %	0,00	-7,30 %	-4,60 %	2,70
CAMSP	25	-2,60 %	-1,90 %	0,70	-3,70 %	-2,60 %	1,10
BAPU	1	-1,40 %	-2,80 %	-1,40	-1,40 %	-2,80 %	-1,40

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes en situation de handicap (PH).

À noter : en dessous de 10 unités statistiques, les données sont à utiliser avec prudence.

Taux de déficit par catégorie d'établissements et services pour adultes handicapés et personnes âgées

Catégorie d'ESMS	Nombre d'ESMS	Médiane 2017	Médiane 2018	Taux d'évolution N/N-1	Moyenne pondérée* 2017	Moyenne pondérée* 2018	Taux d'évolution N/N-1
Établissements							
CPO	1	-0,30 %	-5,60 %	-5,30	-0,30 %	-5,60 %	-5,30
ESAT	142	-2,20 %	-2,60 %	-0,40	-2,90 %	-3,30 %	-0,40
CRP	8	-5,80 %	-1,10 %	4,70	-4,90 %	-2,20 %	2,70
MAS	85	-2,90 %	-3,70 %	-0,80	-4,40 %	-4,60 %	-0,20
EEAH	9	-2,90 %	-5,40 %	-2,50	-4,70 %	-5,70 %	-1,00
EATAH	1	-4,20 %	-5,90 %	-1,70	-4,20 %	-5,90 %	-1,70
FAM-EAM	44	-2,70 %	-2,60 %	0,10	-3,20 %	-3,80 %	-0,60
CR	4	-3,20 %	-12,30 %	-9,10	-4,90 %	-10,00 %	-5,10
UEROS	5	-1,30 %	-2,70 %	-1,40	-2,00 %	-3,80 %	-1,80
Services							
SAMSAH	28	-4,60 %	-3,80 %	0,80	-6,30 %	-4,50 %	1,80
SPASAD	9	-6,00 %	-6,30 %	-0,30	-6,10 %	-3,80 %	2,30
SSIAD	250	-3,40 %	-4,20 %	-0,80	-4,30 %	-4,60 %	-0,30

Source : CNSA – ImportCA 2017 et 2018 – ESMS pour les personnes en situation de handicap (PH).

À noter : en dessous de 10 unités statistiques, les données sont à utiliser avec prudence.

Conclusion

Dès 2021, les analyses reposeront également sur les données des états réalisés des recettes et des dépenses (ERRD) qui concernent de plus en plus d'ESMS accueillant des personnes handicapées, consécutivement à la signature d'un CPOM « de nouvelle génération ». Il sera alors nécessaire de fusionner les bases issues des CA et des ERRD et de créer des indicateurs en agrégeant des données provenant de sources hétérogènes. Ce rapport est donc le dernier réalisé sur ce modèle.

À l'avenir, la CNSA constituera des groupes de travail avec les fédérations en amont pour réaliser des études plus synthétiques et sur des thématiques plus ciblées sur leurs problématiques.

Des tableaux nationaux et régionaux seront mis à disposition sur le site de la CNSA.

Annexe 1 – Indicateurs et formules de calcul

Indicateurs	Mode de calcul	Catégories d'ESMS exclus	Type de base utilisée
Offre de service			
1. Taux d'occupation	<p>Numérateur : Nombre de journées réalisées, y compris accompagnement temporaire (internat, semi-internat...) et quel que soit le mode d'accompagnement</p> <p>Dénominateur : Nombre de jours d'ouverture annuel</p>	<p>189 – CMPP 190 – CAMSP 221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS</p>	Base brute
Ressources humaines mises en œuvre			
2. Coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Direction/Encadrement	<p>Numérateur : Rémunération (directeur + médecin directeur + directeur adjoint, attaché de direction, économiste + éducateur spécialisé – encadrement + éducateur technique – encadrement + éducateur technique spécialisé – encadrement + chef d'atelier + assistant de service social – encadrement + éducateur de jeunes enfants – encadrement + conseiller en économie sociale – encadrement + chef de service éducatif + cadre infirmier – encadrement + cadre infirmier psychiatrique + autre cadre – pédagogique et social + autre cadre – paramédical + chef de service général/documentaire/informatique)</p> <p>Dénominateur : ETP (directeur + médecin directeur + directeur adjoint, attaché de direction, économiste + éducateur spécialisé – encadrement + éducateur technique – encadrement + éducateur technique spécialisé – encadrement + chef d'atelier + assistant de service social – encadrement + éducateur de jeunes enfants – encadrement + conseiller en économie sociale – encadrement + chef de service éducatif + cadre infirmier – encadrement + cadre infirmier psychiatrique + autre cadre – pédagogique et social + autre cadre – paramédical + chef de service général/documentaire/informatique)</p>		Base brute
3. – dont coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Personnel médical d'encadrement	<p>Numérateur : Rémunération Médecin directeur</p> <p>Dénominateur : ETP Médecin directeur</p>		Base brute
4. Coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Services généraux	<p>Numérateur : Rémunération (éducateur scolaire + instituteur spécialisé + instituteur + professeur des écoles + professeur agrégé + professeur enseignement général collègue + professeur lycée professionnel + maître-auxiliaire + professeur/moniteur EPS + professeur technique – enseignement professionnel + éducateur technique spécialisé + éducateur technique + moniteur d'atelier + éducateur spécialisé + moniteur éducateur + moniteur de jardin d'enfants + aide médico-psychologique + aide-soignant [sauf SSIAD-61A] + éducateur PJJ + assistant de service social + moniteur enseignement ménager + conseiller en économie sociale et familiale + assistante maternelle + personnel d'aide à domicile + travailleur familial + animateur social + autre personnel éducatif + att. form. éducateur spécialisé + att. form. moniteur éducateur + att. form. médico-psychologique + élève éducateur spécialisé + élève moniteur éducateur + élève aide médico-psychologique)</p> <p>Dénominateur : ETP (agent de service général + ouvrier professionnel + maîtresse de maison + veilleur de nuit)</p>		Base brute

Indicateurs	Mode de calcul	Catégories d'ESMS exclus	Type de base utilisée
5. Coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Administration/Gestion	Numérateur : Rémunération (agent administratif et de bureau + autre personnel de direction/gestion/administration) Dénominateur : ETP (agent administratif et de bureau + autre personnel de direction/gestion/administration)		Base brute
6. Coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Restauration	Numérateur : Rémunération Restauration Dénominateur : ETP Restauration		Base brute
7. Coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Socio-éducatif	Numérateur : Rémunération (éducateur scolaire + instituteur spécialisé + instituteur + professeur des écoles + professeur agrégé + professeur enseignement général collège + professeur lycée professionnel + maître-auxiliaire + professeur/moniteur EPS + professeur technique – enseignement professionnel + éducateur technique spécialisé + éducateur technique + moniteur d'atelier + éducateur spécialisé + moniteur éducateur + moniteur de jardin d'enfants + aide médico-psychologique + aide-soignant [sauf SSIAD-61A] + éducateur PJJ + assistant de service social + moniteur enseignement ménager + conseiller en économie sociale et familiale + assistante maternelle + personnel d'aide à domicile + travailleur familial + animateur social + autre personnel éducatif. + att. form. éducateur spécialisé + att. form. moniteur éducateur + att. form. médico-psychologique + élève éducateur spécialisé + élève moniteur éducateur + élève aide médico-psychologique) Dénominateur : ETP (éducateur scolaire + instituteur spécialisé + instituteur + professeur des écoles + professeur agrégé + professeur enseignement général collège + professeur lycée professionnel + maître-auxiliaire + professeur/moniteur EPS + professeur technique – enseignement professionnel + éducateur technique spécialisé + éducateur technique + moniteur d'atelier + éducateur spécialisé + moniteur éducateur + moniteur de jardin d'enfants + aide médico-psychologique + aide-soignant [sauf SSIAD-61A] + éducateur PJJ + assistant de service social + moniteur enseignement ménager + conseiller en économie sociale et familiale + assistante maternelle + personnel d'aide à domicile + travailleur familial + animateur social + autre personnel éducatif. + att. form. éducateur spécialisé + att. form. moniteur éducateur + att. form. médico-psychologique + élève éducateur spécialisé + élève moniteur éducateur + élève aide médico-psychologique)		Base brute
8. – dont coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Aide médico-psychologique	Numérateur : Rémunération Aide médico-psychologique Dénominateur : ETP Aide médico-psychologique		Base brute
9. – dont coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Animateur	Numérateur : Rémunération Animateur Dénominateur : ETP Animateur		Base brute

Indicateurs	Mode de calcul	Catégories d'ESMS exclus	Type de base utilisée
10. – dont coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Éducateur	Numérateur : Rémunération (éducateur technique spécialisé + éducateur technique + moniteur d'atelier + moniteur enseignement ménager) Dénominateur : ETP (éducateur technique spécialisé + éducateur technique + moniteur d'atelier + moniteur enseignement ménager)		Base brute
11. – dont coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Éducateur spécialisé	Numérateur : Rémunération (éducateur spécialisé + moniteur éducateur + moniteur de jardin d'enfants + aide-soignant [sauf SSIAD] + éducateur PJJ) Dénominateur : ETP (éducateur spécialisé + moniteur éducateur + moniteur de jardin d'enfants + aide-soignant [sauf SSIAD] + éducateur PJJ)		Base brute
12. – dont coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Assistant social	Numérateur : Rémunération Assistant de service social Dénominateur : ETP Assistant de service social		Base brute
13. – dont coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Autre socio-éducatif	Numérateur : Rémunération Autre socio-éducatif Dénominateur : ETP Autre socio-éducatif		Base brute
14. Coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Médical	Numérateur : Rémunération Médical Dénominateur : ETP Médical		Base brute
15. – dont coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Psychiatre	Numérateur : Rémunération Psychiatre Dénominateur : ETP Psychiatre		Base brute
16. – dont coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Pédiatre	Numérateur : Rémunération Pédiatre Dénominateur : ETP Pédiatre		Base brute
17. – dont coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Rééducation fonctionnelle	Numérateur : Rémunération Médecin rééducation fonctionnelle Dénominateur : ETP Médecin rééducation fonctionnelle		Base brute
18. – dont coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Autre spécialiste	Numérateur : Rémunération Autre spécialiste Dénominateur : ETP Autre spécialiste		Base brute
19. – dont coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Médecin généraliste	Numérateur : Rémunération Médecin généraliste Dénominateur : ETP Médecin généraliste		Base brute
20. Coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Paramédical	Numérateur : Rémunération (psychologue + infirmier DE + infirmier psychiatrique + masseur kinésithérapeute + ergothérapeute + orthophoniste + orthoptiste + psychomotricien + auxiliaire de puériculture + autre paramédical diplômé + puéricultrice + aide-soignant SSIAD) Dénominateur : ETP (psychologue + infirmier DE + infirmier psychiatrique + masseur kinésithérapeute + ergothérapeute + orthophoniste + orthoptiste + psychomotricien + auxiliaire de puériculture + autre paramédical diplômé + puéricultrice + aide-soignant SSIAD)		Base brute
21. – dont coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Psychologue	Numérateur : Rémunération Psychologue Dénominateur : ETP Psychologue		Base brute
22. – dont coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Orthophoniste	Numérateur : Rémunération Orthophoniste Dénominateur : ETP Orthophoniste		Base brute

Indicateurs	Mode de calcul	Catégories d'ESMS exclus	Type de base utilisée
23. – dont coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Autre paramédical	Numérateur : Rémunération (infirmier DE + infirmier psychiatrique + masseur kinésithérapeute + ergothérapeute + orthoptiste + psychomotricien + auxiliaire de puériculture + autre paramédical diplômé + puéricultrice + aide-soignant SSIAD) Dénominateur : ETP (infirmier DE + infirmier psychiatrique + masseur kinésithérapeute + ergothérapeute + orthoptiste + psychomotricien + auxiliaire de puériculture + autre paramédical diplômé + puéricultrice + aide-soignant SSIAD)		Base brute
24. Coût salarial d'un ETP par structure des emplois : Total	Numérateur : Rémunération (Direction/Encadrement au CA + Administration/Gestion au CA + Services généraux au CA + Restauration au CA + Socio-éducatif au CA + Médical au CA + Psychologue au CA + Paramédical au CA) Dénominateur : ETP (Direction/Encadrement au CA + Administration/Gestion au CA + Services généraux au CA + Restauration au CA + Socio-éducatif au CA + Médical au CA + Psychologue au CA + Paramédical au CA)		Base brute
25. Taux d'encadrement – Direction/Encadrement	Numérateur : ETP Direction/Encadrement au CA x 100 Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	189 – CMPP 190 – CAMSP 221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	Base brute
26. Taux d'encadrement – Administration/Gestion	Numérateur : ETP Administration/Gestion au CA x 100 Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	189 – CMPP 190 – CAMSP 221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	Base brute
27. Taux d'encadrement – Services généraux	Numérateur : ETP Services généraux au CA x 100 Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	189 – CMPP 190 – CAMSP 221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	Base brute
28. Taux d'encadrement – Restauration	Numérateur : ETP Restauration au CA x 100 Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	189 – CMPP 190 – CAMSP 221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	Base brute
29. Taux d'encadrement – Socio-éducatif	Numérateur : ETP Services généraux au CA x 100 Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	189 – CMPP 190 – CAMSP 221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	Base brute

Indicateurs	Mode de calcul	Catégories d'ESMS exclus	Type de base utilisée
30. – dont taux d'encadrement d'aide médico-psychologique	Numérateur : ETP Aide médico-psychologique au CA x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	
31. – dont taux d'encadrement d'animateur	Numérateur : ETP Animateur social x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	
32. – dont taux d'encadrement d'éducateur/moniteur	Numérateur : ETP (éducateur technique spécialisé + éducateur technique + moniteur d'atelier + moniteur enseignement ménager) x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	
33. – dont taux d'encadrement d'éducateur spécialisé	Numérateur : ETP (éducateur spécialisé + moniteur éducateur + moniteur de jardin d'enfants + aide-soignant [sauf SSIAD] + éducateur PJJ) x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	
34. – dont taux d'encadrement d'assistant social	Numérateur : ETP Assistant de service social x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	
35. – dont taux d'encadrement d'autre socio-éducatif	Numérateur : ETP Autre socio-éducatif x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	
36. Taux d'encadrement – Paramédical	Numérateur : ETP Paramédical au CA x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	
37. – dont taux d'encadrement de psychologue	Numérateur : ETP Psychologue CA x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	
38. – dont taux d'encadrement d'infirmier	Numérateur : ETP Infirmier au CA x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	
39. – dont taux d'encadrement d'aide-soignant SSIAD	Numérateur : ETP Aide-soignant SSIAD au CA x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	

Indicateurs	Mode de calcul	Catégories d'ESMS exclus	Type de base utilisée
40. – dont taux d'encadrement de kinésithérapeute	Numérateur : ETP Kinésithérapeute au CA x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	
41. – dont taux d'encadrement de psychomotricien	Numérateur : ETP Psychomotricien au CA x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	
42. – dont taux d'encadrement d'ergothérapeute	Numérateur : ETP Ergothérapeute au CA x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	
43. – dont taux d'encadrement d'orthophoniste	Numérateur : ETP Orthophoniste au CA x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	
44. – dont taux d'encadrement Autre paramédical	Numérateur : ETP Autre paramédical au CA x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	
45. Taux d'encadrement – Médical	Numérateur : ETP Médical au CA x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	
46. Taux d'encadrement – Total	Numérateur : ETP Total (PH) au CA x 100	189 – CMPP 190 – CAMSP	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS	221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	
Moyens financiers mis en œuvre			
47. Coût net par place (sans CNR, recettes en atténuation et provisions)	Numérateur : Charges d'exploitation courante réalisées (groupe 1 Dépenses) + charges de personnel réalisées (groupe 2 Dépenses) + charges de structure réalisées (groupe 3 Dépenses) hors provisions – Total CNR alloué – Autres produits relatifs à l'exploitation réalisée (groupe 2 Recettes) – produits financiers et non encaissables réalisés (groupe 3 Recettes)	189 – CMPP 190 – CAMSP 221 – BAPU 461 – CR 464 – UEROS	Base brute
	Dénominateur : capacités installées (places) au CA ou FINESS		
	Numérateur : total des produits réalisés des groupes I, II et III.		
	Dénominateur : total des produits prévisionnels des groupes I, II et III (colonne « Prévisions budgétaires totales »).		

Indicateurs	Mode de calcul	Catégories d'ESMS exclus	Type de base utilisée
48. Structure des dépenses par groupe sur la section d'exploitation	<p>Numérateur : montant des « dépenses afférentes à l'exploitation courante » (Groupe 1), montant des « dépenses afférentes aux personnels » (Groupe 2) et montant des « dépenses afférentes à la structure hors provisions » (Groupe 3)</p> <p>Dénominateur : Total des comptes de classe 6 sur l'exercice.</p>		Base brute
49. Valeur ajoutée/produits d'activité	<p>Numérateur : produits d'activité (comptes 70 à 73) – achats et services extérieurs (comptes 60 à 62 hors c/621).</p> <p>Dénominateur : produits d'activité (comptes 70 à 73).</p>		Base brute
50. Taux de marge brute	<p>Numérateur : produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75) – charges courantes d'exploitation (comptes 60 à 65).</p> <p>Dénominateur : produits des groupes I et II hors c/6611.</p>		Base brute
51. Taux de résultat net	<p>Numérateur : total comptes de classe 7 – total comptes de classe 6.</p> <p>Dénominateur : total comptes de classe 7.</p>		Base brute
52. Taux de déficit	<p>Calculé uniquement si résultat net < 0.</p> <p>Numérateur : total comptes de classe 7 – total comptes de classe 6.</p> <p>Dénominateur : total comptes de classe 7.</p>		Base brute
53. Taux de capacité d'autofinancement (CAF)	<p>Numérateur : CAF (évaluée selon la même méthode que dans le cadre ERRD complet).</p> <p>Dénominateur : total comptes de classe 7 hors c/775, 777, 7781 et 78.</p>		Base brute
54. Charges de personnel/charges d'exploitation	<p>Numérateur : masse salariale + intérimaires (comptes 621 et 64). Fiscalité sur salaires et honoraires médicaux non inclus.</p> <p>Dénominateur : charges d'exploitation (comptes 60 à 65 + comptes 681)</p>		Base brute
55. Services extérieurs/charges d'exploitation	<p>Numérateur : comptes 61 et 62 (hors c/621).</p> <p>Dénominateur : charges d'exploitation (comptes 60 à 65 + comptes 681).</p>		Base brute
56. Achats/charges d'exploitation	<p>Numérateur : comptes 60.</p> <p>Dénominateur : charges d'exploitation (comptes 60 à 65 + comptes 681).</p>		Base brute

Annexe 2 – Glossaire

- ARS : Agence régionale de santé
- BAPU : Bureau d'aide psychologique universitaire
- BE : Budget exécutoire
- CA : Compte administratif N transmis par les ESMS avant le 30 avril N+1 aux ARS
- CAFS : Centre d'accueil familial spécialisé
- CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce
- CMPP : Centre médico-psychopédagogique
- CNR : Crédits non reconductibles
- CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
- CPO : Centre de pré orientation
- CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
- CR : Centre ressource
- CRP : Centre de rééducation professionnelle
- EATAH : Établissement d'accueil temporaire pour adultes handicapés
- EATEH : Établissement d'accueil temporaire d'enfants handicapés
- EEAH : Établissement expérimental pour adultes handicapés
- EEAP : Établissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés
- EEEH : Établissement expérimental pour enfants handicapés
- ESAT : Établissement et service d'aide par le travail
- ESMS : Établissement et service médico-social
- ETP : Équivalent temps plein
- FAM : Foyer d'accueil médicalisé
- FINESS : Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
- IDA : Institut pour déficients auditifs
- IDV : Institut pour déficients visuels
- IEM : Institut d'éducation motrice
- IESPESA : Institut d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles
- IME : Institut médico-éducatif
- ImportCA : Application pour la transmission dématérialisée des budgets exécutoires et des comptes administratifs
- ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
- JES : Jardin d'enfants spécialisé
- MAS : Maison d'accueil spécialisée
- SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
- SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- SPASAD : Service polyvalent d'aide et de soins à domicile
- SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile
- UEROS : Unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation socioprofessionnelle

www.cnsa.fr
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
www.monparcourshandicap.gouv.fr



CNSA
66, avenue du Maine – 75682 Paris cedex 14
Tél. : 01 53 91 28 00 – contact@cnsa.fr


Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie